

UNIS POUR LES FAMILLES



Rapport d'activité 2024





Chers partenaires, chers bénévoles, chers professionnels,

L'année 2024 a marqué des avancées majeures pour notre institution. Elle a été une année de fondations, de structuration et d'engagement collectif au service des familles. Nous avons posé les bases solides qui nous permettent d'aborder 2025 avec ambition et détermination.

À travers ce rapport d'activité 2024, nous avons à cœur de mettre en lumière l'ampleur du travail mené et la richesse de nos réalisations. Fidèle à ses trois grandes missions, notre institution a poursuivi son engagement et ses actions qui ont pour objectif de :

1. Représenter officiellement les familles, défendre leurs intérêts,
2. Faire vivre un réseau d'associations familiales dynamique,
3. Gérer des services d'intérêt familial ancrés dans les territoires.

1. UNE PAROLE FORTE PORTÉE AU NOM DES FAMILLES

En 2024, notre institution a pleinement assumé son rôle de porte-voix des familles dans nos six domaines d'intervention grâce à nos diverses représentations.

- Prestations et droits des familles
- Santé, handicap, vieillesse
- Parentalité, enfance, éducation
- Logement, environnement, transports
- Consommation, budget, économie sociale et solidaire
- Cohésion sociale et vulnérabilités

Mes remerciements vont à l'ensemble des 106 représentants familiaux qui sont à la fois témoins et contributeurs. Leur mission est essentielle : représenter les familles dans les instances décisionnaires, être le porte-parole, alerter sur les constats locaux...

Notre participation active aux travaux menés au sein de l'Uraf Occitanie illustre aussi notre engagement à représenter fidèlement la diversité des réalités familiales sur la région. 2024 a permis de concrétiser des projets collectifs forts autour de l'organisation de Colloques sur la protection juridique des majeurs, avec une implication forte de nos équipes dans ces événements.

2. UN RÉSEAU ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

Nous avons accueilli 4 nouvelles associations au sein du réseau. Notre engagement à poursuivre le développement de ce réseau est essentiel, en effet le maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

En 2024, avec l'accompagnement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), nous avons lancé une réflexion stratégique avec pour objectif final l'écriture de notre projet associatif. Ce travail prospectif, travaillé dans un premier temps avec nos administrateurs et nos cadres de direction, a permis d'ouvrir des perspectives nouvelles et vient dessiner les bases d'un projet stratégique pluriannuel pour notre Association.

En 2024, deux commissions thématiques ont été particulièrement actives, celle consacrée au logement et à l'habitat et la commission CAF-CPAM. Cela témoigne d'un réseau vivant, en constante adaptation aux réalités et aux besoins du terrain.

3. DES SERVICES CONSOLIDÉS PAR UNE DÉMARCHE QUALITÉ AFFIRMÉE

2024 a été une année de structuration ; « formaliser, documenter, partager ». L'acquisition de l'outil AGEVAL nous a permis de renforcer notre politique d'amélioration continue de la qualité, en particulier dans la perspective de l'évaluation HAS 2025.

Nous avons également remporté un appel à projet innovant dans le domaine de la protection juridique des majeurs : "Majeurs protégés mais pas que... paroles en liberté", visant la création de podcasts pour défendre les droits et la parole des personnes protégées, tout en contribuant à la professionnalisation via des programmes universitaires.

Par ailleurs, le lancement du projet transfrontalier CIMER, orienté vers l'inclusion des personnes vulnérables en zones rurales et de montagne, illustre notre capacité à innover et à collaborer au-delà des frontières. Ce projet s'appuie sur la participation des personnes accompagnées, de nos administrateurs, des professionnels, des acteurs des territoires. Une belle occasion de valoriser la richesse de notre UDAF dans sa capacité à fédérer autour d'un engagement commun porteur de sens, pour agir au quotidien avec détermination et pragmatisme pour améliorer la vie des familles et des plus vulnérables.

Parmi les travaux en cours, la révision de notre organigramme, la structuration des pôles d'activités, l'actualisation des fiches de poste pour les services, ainsi que les actions en faveur de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) témoignent de notre volonté d'améliorer l'efficacité de notre organisation tout en valorisant les compétences et l'engagement de nos équipes.

2024 a également été l'année du lancement de la modernisation de nos outils de pilotage (Système d'Information RH et Finance), dans un contexte budgétaire particulièrement incertain. Si l'application du SEGUR à laquelle nous étions très attachés constitue une avancée pour l'attractivité du secteur, elle s'inscrit dans un environnement marqué par des baisses, voire des absences de financements. Nous avons donc dû agir avec rigueur et prudence dans ce contexte.

Toutes ces avancées sont le fruit d'un engagement collectif remarquable. Je tiens à saluer ici la mobilisation continue de nos équipes salariées, de nos bénévoles, de nos responsables associatifs et de l'ensemble de nos partenaires. Qu'ils soient tous sincèrement remerciés.

CAP SUR 2025 : DES DÉFIS ET UNE CÉLÉBRATION

L'année 2025 s'annonce comme une année majeure : évaluation HAS, renouvellement des habilitations pour les services PJM, travaux sur notre projet stratégique et notre projet associatif, mise en cohérence de notre organisation et de nos plans d'actions avec la cartographie par domaine « associations / représentations / services », poursuite de notre structuration interne, développement de notre pôle Petite Enfance, de nouveaux services...

Ce sera aussi une année de célébration : les 80 ans de notre institution et de notre réseau Udaf-Uraf-Unaf. Une occasion unique de mesurer le chemin parcouru, de réaffirmer notre engagement pour les Familles, et de projeter l'avenir avec détermination.

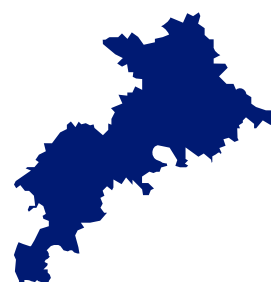
Soyons collectivement fiers de ce que nous avons construit. Et poursuivons, avec énergie et solidarité, notre mission au service de toutes les familles.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport d'Activité 2024,

Le Président Bruno SPITZ

Tout un réseau uni pour les familles

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Garonne, institution engagée avec et pour les familles est née d'une ordonnance de 1945. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles haut-garonnaises auprès des pouvoirs publics du département. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Occitanie.



4 missions pour améliorer la vie des familles

- 1** La **représentation des familles** au sein des institutions et la négociation avec les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration des politiques intégrant des questions d'ordre familial.
- 2** La **gestion de tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge : mesures de protection, accompagnement social, microcrédit, aide aux tuteurs familiaux, accompagnement budgétaire...
- 3** L'**exercice, devant toutes les juridictions, de l'action civile** relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris les infractions prévues par l'article 222-14 du code pénal.
- 4** L'**animation et le soutien aux associations familiales** de la Haute-Garonne adhérentes et organismes associés, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins et de s'engager pour les partager.

Ce qui nous vaut aujourd'hui d'être :



Le porte-parole des familles auprès des institutions



Un expert de leurs réalités de vie



Un animateur associatif



Un soutien aux familles et aux personnes vulnérables grâce à notre réseau de services

160

instances de représentations des familles

71

Associations familiales

150

Bénévoles

98

professionnels

6 916

familles ou personnes accompagnées sur les services

Sommaire

PORTER LA PAROLE DES FAMILLES

6



- Prestations, droits des familles 8
- Santé, handicap, vieillesse 11
- Parentalité, enfance, éducation 15
- Logement, environnement, transport 17
- Consommation, budget, économie sociale et solidaire 22
- Cohésion sociale, vulnérabilité 24

ANIMER ET SOUTENIR LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS

25



- La force du réseau 26
- Animer le réseau 30
- Soutenir les associations 32
- Merci aux bénévoles 33

EXPERT DES RÉALITÉS DE VIE DES FAMILLES

34



- L'expertise du réseau Unaf Uraf Udaf 35
- Colloques organisés par le réseau 37
- Observatoire des Familles 38
- Baromètre des familles 40
- Former les professionnels aux besoins des familles 41
- L'expertise au service des familles du département 42

PORTER DES SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES

43



- Protection Juridique des Majeurs 44
- Action Sociale et Familiale 51
- Protection de l'enfance 67
- Petite Enfance 70
- Vie Associative et Institutionnelle 76

FONCTIONS SUPPORTS

80



- Ressources humaines 81
- Comptabilité, gestion, finances 85
- Informatique et services généraux 87
- Qualité 88

Porter la parole des familles



58

instances de
représentation des
familles hors CCAS

102

mandats de représentation
dans les CCAS



106

représentants familiaux
pour défendre les familles



6

domaines
d'intervention



2 305

heures de bénévolat
consacrées à ces missions
de représentation (30% de
répondants)



“

Pour que les familles prennent pleinement part à la vie démocratique, leur point de vue doit pouvoir être écouté et pris en compte dans toutes les instances où se décide leur avenir.

UNE MISSION : PORTER LA PAROLE

Être le porte-parole des Familles est l'une des missions légales de l'Udaf, instaurée par le Code de l'Action sociale et des Familles.

Cette mission revêt plusieurs formes :

- **Représenter** les familles dans les instances décisionnaires locales
- **Participer** à des colloques, conférences et salons, au titre de l'Institution familiale
- **Inform**er, sensibiliser, diffuser des communiqués sur tous les sujets d'intérêt pour les familles
- **Alerter** les pouvoirs publics et le réseau régional et national, les constats locaux

Les unions d'associations familiales engagées avec et pour les familles depuis 1945 (...) sont notamment habilitées à « représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune et l'intercommunalité ».

LE RÔLE DU REPRÉSENTANT

La mission principale du représentant, est de faire valoir le point de vue des familles dans l'instance où il siège lors de l'élaboration des décisions qui les concernent.

Au travers de l'Union qui le mandate, il représente l'ensemble des familles. Son rôle est de porter une parole qui va influencer sur la vie des familles. Ses propos et prises de position engagent l'institution familiale qui les mandate, pour ce faire, il reçoit de sa part de l'information et de la formation. Ce qui vous distingue le représentant familial, c'est son approche globale dans l'analyse de la situation des familles, de leurs attentes et de leurs difficultés. **Le représentant familial est à la fois témoin et contributeur.**

Cette mission de représentation a été voulue par le législateur. Les pouvoirs publics ont ainsi un interlocuteur officiel pour défendre les intérêts des 18 millions de familles vivant en France.

Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf de 2015 à 2025



6 domaines d'intervention : agir dans tous les aspects de la vie des familles





1. PRESTATIONS, DROITS DES FAMILLES

6

Instances de représentation

113

mandats de représentation

REPRESENTATIONS

CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE (CAF 31) : 50 RÉUNIONS.

Objectifs et missions de l'instance :

Les représentants familiaux au sein des caisses de protection sociale **assurent la bonne prise en compte des familles et de leurs besoins dans les orientations prises** par les caisses mais aussi **dans les décisions** prises en commission et affectant directement les familles. Pour remplir cette mission, l'Udaf dispose de représentants au sein des Conseils d'Administration (CA) de la CAF, de la CPAM et de la MSA. Afin de s'assurer que les problématiques des familles soient discutées et que tous les représentants aient le même niveau d'information, le Président de l'Udaf anime, avant chaque CA de la CAF une commission CAF-CPAM réunissant les représentants titulaires et suppléants.

Synthèse des points principaux abordés :

- Validation des budgets et des bilans.
- Examen des demandes d'allocation.

Positions et propositions défendues par les représentants au nom de l'Udaf :

- Soutien en priorité des dossiers de familles monoparentales, de femmes victimes de violences et de familles qui comptent des personnes handicapées.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Fonds publics attribués à des crèches à but lucratif au détriment des crèches associatives.

7 représentants : Florence BOUSQUET – Nathalie RIBADEAU DUMAS – André MAJSTRUK-Denis FUERTES - Valérie LEONARD – Rose Marie BONNAL – Didier DAVID.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM 31) : 50 RÉUNIONS.

Synthèse des points principaux abordés :

- Examen des demandes d'aides financières d'urgence : pertes de salaires suite à arrêts maladie, reste à charge important sur soins.
- Votes des budgets et des bilans.
- Attributions de pénalités financières aux assurés et professionnels fraudeurs ou fautifs.

Positions et propositions défendues par les représentants au nom de l'Udaf :

- Délais de traitement trop longs (+ de 5 mois) pour les aides financières extra légales notamment pour les soins dentaires.
- Difficultés pour les assurés de trouver un médecin traitant.
- Aller plus loin dans les aides attribuées en ASS pour éviter le renoncement aux soins.
- Retravailler les critères d'attribution de l'aide à la complémentaire santé.

2 représentants : Valérie LEONARD – Éric MARION.



La voix du représentant en tant que porte-parole des familles est prise en compte et reconnue au sein de l'instance.



CAISSE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA 31)

Objectifs, missions de l'instance :

La MSA est l'organisme de protection sociale du monde agricole. La Caisse MSA Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) regroupe l'Ariège, la Haute-Garonne, le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Synthèse des points principaux abordés :

La représentante siège au Conseil d'Administration et participe à la définition des critères d'attribution des aides sociales extra-légales qui viennent compléter les prestations légales. Elle siège aussi dans les Commissions Paritaires des Masseurs-Kinésithérapeutes, les Commissions Paritaires des Taxis, les Comités de Protection Sociale des Salariés, les Conseils Territoriaux de Santé, les Commissions de Santé Mentale et participe aux réunions sur les transports sanitaires.

1 représentante : Hélène BARROU.

COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF) : 1 RÉUNION.

Objectifs, missions de l'instance :

Le CDSF est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. Présidé par le représentant de l'Etat, le CDSF établit un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel qui a pour objet dévaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales.

Synthèse des points principaux abordés :

- Concevoir et de suivre la mise en œuvre du schéma départemental.
- Synthèse du plan de contrôle pluri-institutionnel des EAJE.
- Actualités sur le SPPE.
- Information relative à la mise en place d'une mission de coordination du SDSF.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Adoption du SDSF 2023-2027.

1 représentant : Bruno SPITZ.

CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS-CIAS)

Objectifs, missions de l'instance :

Le CCAS/CIAS analyse les besoins sociaux de la population et met en œuvre les politiques d'action sociale communales. C'est un acteur essentiel de la solidarité locale. Il met en place des actions de prévention et de développement social, tout en soutenant les habitants dans leurs difficultés quotidiennes.

La désignation des représentants familiaux au sein des CCAS/CIAS suit les élections municipales, le renouvellement des mandats aura lieu en 2026 pour une durée de 6 ans. Proposé par l'Udaf et désigné par le Maire, selon l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le représentant familial a une double responsabilité : en tant qu'administrateur d'un organisme participant au service public de l'Aide Sociale, il doit veiller au bon fonctionnement du CCAS/CIAS et en tant que représentant de l'ensemble des familles de la commune, il doit apporter aux débats la sensibilité familiale.

Synthèse des points principaux abordés :

- Le vote des budgets alloués au CCAS/CIAS.
- Les actions menées : pour le retour à l'emploi en partenariat avec France Travail et les missions locales; pour la pérennisation de la distribution des colis alimentaires ou des épiceries sociales.
- Les aides financières aux familles les plus précaires.
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intra-familiales et les violences faites aux jeunes.
- La domiciliation et les aides aux logements d'urgence ou sociaux.

102 représentants pour 102 représentations au sein des CCAS/CIAS du département.



Evènements marquants, évolutions notables:

- Augmentation du nombre de personnes et de familles qui sollicitent le soutien des CCAS et par voie de conséquence élargissement des champs d'action sociale des CCAS.



Face au contexte économique et social actuel, nous représentants de l'Udaf 31 au sein des CCAS et CIAS, rappelons la nécessité du suivi des personnes et des familles en difficulté en insistant sur la démarche du « aller vers ». En parallèle nous nous efforçons de développer des partenariats avec les associations spécifiques des secteurs sociaux (insertion, logement etc...) pour répondre aux demandes croissantes d'aide sociale.

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE (ARSEAA) : 30 RÉUNIONS.

Objectifs, missions de l'instance :

L'ARSEAA est née en 1943, aujourd'hui, ses interventions relèvent de la prévention, de la protection, de l'accompagnement, de l'hébergement, du soin, de la formation, de l'insertion et de l'action sociale.

Synthèse des points principaux abordés :

- Rapports de gestion et comptes annuels
- Professionnalisation du prendre soin par la transmission, l'apprentissage et la formation.

Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf :

- SEGUR pour tous.
- Réflexions sur la future Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Actions engagées pour l'amélioration de la performance énergétique, la réduction des déchets et le développement durable
- Développement du numérique pour tous et d'une gouvernance participative.

1 représentante : Maryse DE NADAÏ.

PARTENARIATS

Convention CPAM/UDAF : Unis pour favoriser l'accès aux soins des familles. Signée en 2023, elle permet d'établir un partenariat fort et des ponts solides entre les services de l'Udaf et ceux de la Cpm 31. 3 objectifs majeurs :

- Augmenter les coopérations et connaissances entre nos 2 réseaux
- Favoriser l'accès aux soins des familles
- Améliorer le recours aux droits des familles
- 3 publics prioritaires : personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique, aidants familiaux, familles monoparentales.

POLITIQUE FAMILIALE LOCALE

Déploiement de la feuille de route de la Cnaf 2023-2027 : engagement de l'Udaf 31 auprès de la Caf 31 dans la CPOG

La COG signée entre l'Etat et la Cnaf, se déploie en CPOG dans chaque département. Elle couvre différents domaines de l'action sociale : accueil du jeune enf, espace de loisir, acc des familles, solidarité. En 2024, après un fort investissement tant dans la préparation que le vote de ce nouveau document cadre qui vient définir les ambitions de la Caf pour les années 2023-2027, l'Udaf 31 s'est pleinement engagé aux côtés de la Caf pour décliner les différents objectifs. L'Udaf 31 a montré son souhait de s'investir sur le déploiement du service public de la Petite Enfance. Nous restons attentif à la lutte au non-recours des prestations. Renforcement de notre position dans le SDSF. Place des associations et l'Udaf peut occupé dans les CTG, qui reste outil privilégié de la contractualisation avec les collectivités.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LÉGISLATIVES 2024 La politique familiale : une solution pour fédérer et redonner confiance

Pour l'Unaf, la politique familiale doit être rendue à sa vocation universelle afin de permettre de construire un projet d'avenir. Cette politique est de nature à apporter des réponses aux problématiques de la vie quotidienne : aides financières, services publics de proximité, emplois compatibles avec la vie de famille, logement décent...

2. SANTÉ, HANDICAP, VIEILLESSE



7

mandats de représentation

12

bénévoles représentants

REPRESENTATIONS

COMMISSION DES USAGERS EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (CDU)

Objectifs, missions de l'instance :

Une commission des usagers (CDU) est installée dans chaque établissement de santé public et privé pour **représenter les patients et leur famille** et comprend obligatoirement 2 Représentants des Usagers (RU) mandatés pour 3 ans qui **militent pour l'amélioration continue de l'accueil, des soins et de la bonne prise en charge des patients ainsi que pour la défense des droits du patient et de sa famille.**

La CDU est informée de l'ensemble des réclamations déposées par les usagers ainsi que des suites qui leur sont données.

Les RU sont appuyés dans leur activité par l'UNAF, qui les informe des principales actualités liées à la santé par le biais du Bloc-Notes Santé et de France Assos Santé Occitanie.



Participer à l'amélioration du séjour des usagers en établissement de santé procure une grande satisfaction. La reconnaissance des usagers dont nous recevons des courriers de remerciement et de félicitations est gage de la valeur de notre engagement.

Synthèse des points principaux abordés :

- Analyse des plaintes et réclamations des usagers.
- Médiation familles/patients.
- Examen des enquêtes de satisfaction.
- Présentation du projet des usagers.
- Etude des Evénements Indésirables Graves.

Evénements marquants, évolutions notables :

- Manque de soignants.
- Les dépressions et les burnouts sont en augmentation surtout chez les femmes qui osent maintenant dénoncer le harcèlement et les violences conjugales et intrafamiliales.

Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf 31 :

- Confort, bien être du patient.
- Attention particulière de la bienveillance envers le patient et sa famille.
- Soutien de créations de projets des usagers.



8 représentants des usagers dans 14 établissements de santé du département : André MAJSTRUK - Renée HUMEAU - Michel LACAN - Bernard DELPECH - Jean-Claude ARAGON - Josiane PASATO - Myriam GELIS - Chantal PARISOT.



COMMISSION ACCESSIBILITÉ POUR TOUS (CAPT)

Objectifs, missions de l'instance :

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été rendue obligatoire par la loi pour les communes ou intercommunalité de plus de 5000 habitants. Sur Toulouse, elle se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions menées par la ville dans le domaine du handicap. La commission se réunit une fois par an pour valider le rapport annuel et les perspectives en N+1. Les représentants sont conviés à des groupes de travail au moins une fois par mois.

Synthèse des points principaux abordés :

- Villes pour Tous : élaboration tout au long de l'année d'un programme événementiel Villes pour Tous, accessible et inclusif. Les rendez-vous incontournables à Toulouse sont ainsi labellisés, comme le Rose Festival, Rio Loco...
- Recensement des logements accessibles.
- Accessibilité des voiries et des espaces publics : présentation des travaux réalisés.

Evènements marquants, évolutions notables :

La marque d'Etat « Destination Pour Tous » est la marque du tourisme inclusif. Cette labellisation a été accordée à Toulouse pour cinq ans renouvelables au niveau or avec un total de points de 918 (sur 1 000 possibles). Ce label valorise les territoires proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes en situation de handicap. »

1 représentante : Christiane TOLSAN



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE – COLLÈGE « PERSONNES ÂGÉES » (CDCA)

Objectifs, missions de l'instance :

Ce conseil est une instance consultative en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques. Il assure par ailleurs la participation des personnes âgées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le département.

Synthèse des points principaux abordés :

- Élaboration du prochain Schéma départemental en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

1 représentante : Marie Christine GOURDRÉ



COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

Objectifs missions de l'instance :

Les représentants CAF siègent au sein Des CDAPH où sont reçues les personnes pour lesquelles une décision de rejet a été prise par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne et qui ont déposé un Recours Avant Poursuites Obligatoire, recours qui peuvent également porter sur l'attribution de l'AAH, l'AEEH, des compléments AEEH, l'AESH ou des demandes de matériel médical, d'aide humaine, etc.

Synthèse des points principaux abordés :

- Recours des usagers.

1 représentante : Marie Christine GOURDRÉ



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE (CIA TM) : 1 RÉUNION

Objectifs, missions de l'instance :

La commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole est une instance consultative. Elle rassemble des élus métropolitains investis sur des politiques publiques dont certains aspects renvoient aux problématiques d'accessibilité. Elle réunit également des acteurs associatifs et du monde économique. Chaque année est dressé un bilan des actions entreprises en matière d'accessibilité : voirie, transports avec un représentant de Tisséo, bâtiments intercommunaux recevant du public.

Synthèse des points principaux abordés :

- Bilan de la cotation de la demande de logement social et de la gestion en flux.
- Présentation du calendrier annuel et à venir

Evènements marquants, évolutions notables :

- Légère embellie des attributions de logement social : +4 %
- 51 % des attributaires de logement social sont en dessous du seuil de pauvreté
- Délais d'attribution des logements toujours trop longs pour les ménages en situation de handicap.

1 représentant : Didier DAVID

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE DU SICOVAL : 1 RÉUNION

Objectifs, missions de l'instance :

La création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) est obligatoire pour tout établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'il regroupe 5 000 habitants et plus.

Synthèse des points principaux abordés :

- Réflexion sur l'état de l'accessibilité du territoire au sens large : les chaînes de déplacement (voirie), les modes de transport, l'accès aux commerces, aux services publics, à l'habitat.

1 représentant : Julien TAVERNIER

FRANCE ASSO SANTE

Objectifs, missions de l'instance :

Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation inter-associative de plus de 20 ans pour construire et faire reconnaître la représentation des usagers. Elle regroupe aujourd'hui plusieurs centaines d'associations nationales et régionales. Sa volonté est ainsi de permettre que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.

France Assos Santé forme les 15 000 représentants des usagers issus des associations membres et qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie.

1 représentante : Renée HUMEAU



PARTENARIATS

L'Udaf 31 et l'Agirc-Arrco : ensemble pour leurs publics.

Forte de leur complémentarité, l'Unaf et la fédération Agirc-Arrco ont signé une convention afin de permettre d'accroître le panel de solutions mis à disposition de leurs publics. Cette convention a vocation à se déployer sur les territoires. En 2024, L'Udaf 31 et l'Agirc-Arrco Midi-Pyrénées se sont rencontrées afin d'échanger sur leurs missions et actions respectives. Puis un temps d'échange a été dédié à la mise en place effective d'un partenariat. Une première action conjointe a été programmée : l'animation d'un Jeudi de l'Udaf autour des droits à la retraite.



PARTENARIATS

Harmonie Mutuelle invite l'Udaf 31 à porter la parole des aidants lors de son Agora mutualiste annuelle "12 millions d'aidants et moi" - 26/11/2024. La Directrice Générale de l'Udaf 31 est intervenue pour porter la parole des aidants, les attentes politiques du réseau Unaf-Uraf-Udaf pour ces derniers et les services rendus par l'Udaf 31 et les associations familiales en leur faveur. Le réseau était présent en force lors de cet événement, qui regroupait plusieurs associations familiales en tables rondes, avec des personnes concernées et des représentants d'institutions. L'occasion pour les associations familiales locales, comme à l'Udaf 31 de montrer et valoriser leurs actions et leur expertise.



Revoir l'Agora : <https://jagiscollectif.harmonie-mutuelle.fr/agora-mutualiste/12-millions-daidants-et-moi-qui-maide>

POLITIQUE FAMILIALE NATIONALE ET LOCALE

En janvier 2024, alors que le **Pré-Projet de loi "Bien vieillir"** arrivait à l'ordre du jour du Sénat, l'Udaf 31, soutenue par l'Unaf a pris attache avec les représentants du département au Sénat pour les inviter à proposer des amendements en faveur des familles et des personnes vulnérables et des évolutions sur les thématiques suivantes :

- Inscrire dans la loi une définition harmonisée des aidants familiaux.
- Positionner l'intervention des mandataires judiciaires à la protection des majeurs à leur juste place dans les nouveaux dispositifs créés par la présente proposition de loi (lutte contre la maltraitance, renforcement du droit au respect de la vie privée, amélioration du recueil du consentement des personnes accueillies en établissements, etc).
- Supprimer les tuteurs ou curateurs de remplacement habilités par le juge.
- Supprimer le mandat de protection future aux fins d'assistance faute d'étude d'impact suffisante sur le sujet.
- Maintenir l'habilitation familiale dans le cercle restreint de la famille.
- Préciser le contenu du futur registre des mesures de protection.

L'UDAF 31, ACTRICE DU TERRITOIRE

Les administrateurs et représentants de l'Udaf représentent l'Institution familiale sur le territoire haut-garonnais, l'expertise de l'Udaf est reconnue et attendue localement.

En 2024, l'Udaf était notamment présente aux événements suivants :

- Forum des associations de la Clinique de Beaupuy - stand Udaf ISTF et aidants (18/09).
- Inauguration de la 3ème saison du Label Villes pour tous, Mairie de Toulouse (30/09)
- Salon Autonomic : soutien des associations familiales sur place (08/02).
- Conférence du Conseil départemental "Démocratie participative : handicap et inclusion" (16/03).
- Colloque "autonomie de vie, droits de l'homme et santé mentale", Udaf82, Montebeton (9, 10/09).
- Journée de la mobilité inclusive, IUT Blagnac (19/09).
- Remise du Prix Sandrine Riaudo, CPAM31 (20/11).
- Salon "Bien vieillir" : stand ISTF, aidants et Médiation aidants aidés - conférence sur la succession animée par un intervenant bénévole de l'Udaf31 (12/10).

3. PARENTALITÉ, ENFANCE, EDUCATION



2

mandats de représentation

4

bénévoles représentants

REPRESENTATIONS

CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT – COMMISSION D'AGRÉMENT POUR L'ADOPTION : 15 RÉUNIONS

Objectifs, missions de l'instance :

Ces deux instances sont composées de 2 conseillers départementaux, de 2 personnes qualifiées et de 45 membres associatifs, dont les représentantes de l'Udaf 31. Au sein du Conseil de Famille, ils ont en charge des placements en vue de l'adoption, mais également du suivi des pupilles placés (situation revue au moins une fois par an) en matière de statut, de santé, d'éducation, d'orientation, etc. La Commission d'Agrément pour l'Adoption examine les dossiers de demande d'agrément des postulants à l'adoption (enquêtes sociales et psychologiques) et transmet un avis consultatif au Président du Conseil Départemental.

Synthèse des points principaux abordés :

- Projets de vie des pupilles de l'Etat de 0 à 17 ans y compris pour l'adoption.



Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf 31 :

L'intérêt supérieur de l'enfant, tant dans les décisions du Conseil que dans celles de la Commission d'Agrément, est la principale préoccupation de la représentante. Tout enfant doit avoir le droit d'avoir une famille, et celle qui correspond le mieux à ses besoins spécifiques.

2 représentantes : Marie-Pierre VIDOU-FAYOLLE - Anne VIGNON-DEPAILLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN) : 8 RÉUNIONS

Objectifs, missions de l'instance :

Le CDEN regroupe les représentants des collectivités territoriales, des fédérations de parents d'élèves, des syndicats enseignants et de personnalités comme l'Udaf 31. Il a un rôle consultatif, concernant notamment la révision de la carte scolaire du primaire au collège en Haute-Garonne, l'organisation et le fonctionnement de ces établissements.

Synthèse des points principaux abordés :

- Bilan de la rentrée 2023
- Carte scolaire rentrée 2024 (répartition des futurs élèves par commune)
- Prévisionnels et ajustements des rythmes scolaires 2024 par établissement et par enseignant
- Projets horaires des écoles publiques renouvelant ou modifiant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

2 représentantes : Marjorie BUSCATO – Michèle CHARNAY



PARTENARIATS ET POLITIQUE FAMILIALE LOCALE

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. L'Udaf 31 est membre de l'ODPE et participe chaque année à sa réunion plénière. Cette instance est en charge de la préparation du prochain Schéma Enfance-Famille, la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance;

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2023 - 2027. Présidé par la Préfecture, la CAF et le Conseil Départemental, il vise à articuler les politiques développées au titre de la Petite Enfance, de la Parentalité et de l'animation de la vie sociale sur le département. L'Udaf 31 est membre du Comité de Pilotage du Schéma, le l'Observatoire du SDSF et participe au plan de formation du SDSF.

Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Le REAAP regroupe : des parents, des associations, des bénévoles et salariés, des institutions, des collectivités territoriales, autour d'une même conviction : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Le réseau fédère et met en valeur des actions qui sont organisées par ces acteurs. L'Udaf 31 est membre du REAAP 31, elle participe au forum REAAP et anime tout au long de l'année des actions de soutien à la parentalité. En 2024, nous avons notamment déployé cette activité sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Convention Territoriale Globale pour la gestion des Établissements d'accueil du Jeune enfant : L'Udaf 31 participe, en partenariat avec l'association LTPHG, aux comités techniques et comités de pilotages autour de la parentalité, mais aussi sur la CTG. L'objectif étant de s'inscrire dans une logique de complémentarité et de partenariat avec les acteurs territoriaux, pour mettre en place des projets qui répondent aux besoins du territoire et des familles.

L'UDAF, ACTRICE DU TERRITOIRE

En 2024, sur invitation du Conseil départements, l'Udaf 31 a participé au **colloque "Conférences familiales, de quoi parle-t-on ?"** l'occasion de mieux connaître ce dispositif innovant pour la résolution des conflits intra-familiaux et le respect de l'intérêt de l'enfant dans un collectif.



L'UDAF, ACTRICE DU RESEAU

Unis pour les pupilles - En 2024, dans le cadre de la préparation du renouvellement des représentants familiaux dans les Conseils de Familles des pupilles de l'Etat, l'Unaf impulse une dynamique nationale sur les pupilles. Les représentantes de l'Udaf31 ont participé activement aux actions proposées :

- Enquêtes nationale sur les Pupilles
- Groupe de travail national "Unis pour les pupilles"

Être parent en milieu rural - est la thématique retenue par l'Uraf Occitanie pour les Journées Régionales 2024, organisées en Lozère. Au coeur des réflexions des Udaf de la région, dont l'Udaf 31 : une table ronde sur les "Dispositifs sur la parentalité en zone rurale".

Parentalités et Désir d'enfant : la parole aux associations familiales - Thématique phare de l'Assemblée Générale 2024 de l'Udaf 31 :

- Présentation des résultats de l'Observatoire départemental des Familles sur le Désir d'enfant.
- Organisation et animation d'une table ronde sur le sujet avec des associations familiales du réseau.

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT



13

mandats de
représentation

13

bénévoles
représentants

REPRESENTATIONS

TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT : 16
RÉUNIONS

Objectifs, missions de l'instance :

Toulouse Métropole Habitat gère environ 40% des logements sociaux de Toulouse, elle attribue en moyenne 2000 logements par an. Ses missions sont la construction de logements sociaux dans la Métropole, l'entretien du parc existant, le maintien de la mixité sociale dans tous les quartiers et la vente de logements anciens pour dégager des fonds propres servant à l'application de ces missions.

Synthèse des points principaux abordés :

- Gestion des ressources humaines de TMH.
- Analyse du bilan annuel des ventes HLM et gestion des tantièmes de copropriété.
- Politique d'attribution des logements.
- Augmentation des loyers.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Versement d'une subvention à l'association Générations Solidaires.

1 représentant : Eric MARION

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) : 50
RÉUNIONS

Objectifs, missions de l'instance :

Proposer des logements à loyer modéré aux familles haut-garonnaises les plus

nécessiteuses. Le représentant siège aux Conseils d'Administration qui définit la politique en matière de logements et valide les budgets et les investissements. Il participe également aux Commissions d'Attribution des Logements et de l'Occupation Locative (CALEOL) qui examine et traite les demandes de logements. L'instance compte également 4 autres commissions : Prévention et Suivi des Impayés, Appel d'Offre, Financière, Séniors et handicap.

Synthèse des points principaux abordés :

- Elaboration des politiques et stratégies locales en matière de logement social.
- Fixation des augmentations de loyer.
- Examen et traitement des demandes de logement.
- Prévention et suivi des impayés.
- Lancement d'appels d'offres et sélection des candidats.
- Etablissement et validation des budgets
- Aménagements structurels liés aux handicaps (personnes à mobilité réduite, séniors).

Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf 31 :

Le représentant apporte une attention particulière à l'attribution des logements sociaux en faveur des familles les plus précaires.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Des efforts ont été faits sur la réhabilitation des logements et particulièrement sur l'isolation des logements compte tenu de la hausse des coûts de l'énergie.
- Projets de construction à l'étude afin de satisfaire les besoins de logements sociaux.

1 représentant : Michel LACAN



Malgré une conjoncture économique et un contexte actuel difficiles, OPH observe une politique réfléchie.



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Objectifs, missions de l'instance :

L'ADIL offre au public (locataires, bailleurs ou propriétaires occupants) un conseil juridique, financier et fiscal personnalisé, afin que chacun dispose de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant concernant le logement (droits et obligations). Les conseils apportés par les ADIL reposent sur les compétences de juristes formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement

2 représentants : Renée HUMEAU – Jean Marie WALLUT

SOLIHA

Objectifs, missions de l'instance :

Acteur de l'économie sociale et solidaire le Mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, est le premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat. Son objectif est de favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.

Evènements marquants, évolutions notables :

Les représentantes de l'Udaf 31 ont organisé un cycle de conférence sur l'habitat.

2 représentantes : Renée HUMEAU - Chantal PARISOT



Le succès des conférences auprès des travailleurs sociaux a été la récompense de son investissement dans les instances de l'habitat (SOLIHA-ADIL-DALO).



COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX) : 13 RÉUNIONS POUR TOULOUSE, 3 POUR MURET

Objectifs, missions de l'instance :

La CCAPEX a un rôle de coordination des actions de prévention des expulsions locatives. Sa mission est de régler les problèmes liés aux impayés de loyer, de faciliter le relogement de

locataires en difficulté et de réduire le nombre de jugements conduisant à l'expulsion.

Synthèse des points principaux abordés :

- Examen de 219 dossiers orientés soit vers une association, soit vers des instances du type DALO, ADIL.

Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf 31 :

- Attention particulière accordée aux familles en grande précarité.
- Rappel de la nécessité de prévenir les expulsions en mettant en place des actions de prévention en partenariat avec les CCAS et les associations du secteur dont l'Udaf.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Entre 2019 et 2024, les actes de procédures d'expulsion ont augmenté +17%.
- Les dossiers examinés sont pour 46 % ceux de personnes seules, pour 30 % ceux de familles monoparentales, pour 19% ceux de couples avec enfants et pour 5 % ceux de couples sans enfant.
- La moyenne des dettes s'élève à 5 833 € mais 50 % de celles-ci sont inférieures à ce montant, 15 % des ménages ont déjà un dossier de surendettement en cours au moment du passage en CCAPEX.
- Mise en place d'une plateforme collaborative RESANA pour laquelle, il serait nécessaire d'organiser des formations à destination des utilisateurs dont les représentants.
- Un annuaire des partenaires de la prévention des expulsions a été réalisé, il serait pertinent que l'Udaf et les associations adhérentes spécifiques au secteur y figurent.

1 représentante : Christiane TOLSAN



Lors d'une présentation des différents dispositifs de prévention des expulsions locatives en Haute Garonne, il est apparu essentiel de mettre en œuvre un guide opérationnel des dispositifs de prévention à usage interne (un qui fait quoi) afin de connaître les champs d'action des autres acteurs du domaine.



PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI)

Objectifs, missions de l'instance :

La lutte contre l'habitat indigne est coordonnée par le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI 31), un service public mis en place pour aider les élus et les partenaires à traiter efficacement les cas d'habitat indigne. Ce pôle permet une prise en charge rapide et coordonnée des signalements, en mettant tous les acteurs concernés en relation. Il y est fait état des différentes initiatives des acteurs locaux en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre et des actualités juridiques et réglementaires associées à cette thématique.

Synthèse des points principaux abordés :

- Focus sur les logements dégradés du parc locatif privé : 60 % de cet échantillon sont ceux construits avant 1919 et situés dans le centre-ville de Toulouse, on estime que près de 1500 plaintes ou signalements ont été adressés + 34 %.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Effondrement d'un immeuble de 3 étages Rue Saint Rome le 9 mars 2024.
- Un permis de louer a été voté par la municipalité de Toulouse, celui-ci n'entrera en vigueur qu'en novembre 2025 et ne concernera dans un premier temps que le quartier Arnaud Bernard et les logements à usage d'habitation mais pas les logements sociaux, les locations saisonnières et les baux en cours.

1 représentant : Eric MARION



COMMISSION DE MÉDIATION DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Objectifs, missions de l'instance :

Le dispositif DALO en France permet aux demandeurs d'un logement social, dans certaines situations précises, de voir leur demande reconnue comme prioritaire et ainsi se voir proposer une solution de logement digne dans les 6 mois. La loi DALO reconnaît un droit au logement opposable, décent et indépendant aux ménages qui ne peuvent accéder à un logement par leurs propres moyens, ou s'y maintenir. La loi DALO désigne l'État comme le garant de ce droit et définit les catégories de personnes défavorisées prioritaires en vue de l'attribution d'un logement ou de l'accueil dans une structure adaptée.

Synthèse des points principaux abordés :

- Traitement des demandes de DALO, au cas par cas, qui sont transmises par différents organismes d'aide au logement. Chaque dossier est traité dans le but de proposer les solutions les plus adaptées aux demandeurs et de leur permettre d'accéder à leurs droits et à toutes les voies de recours possibles pour la recherche d'un logement.

2 représentantes : Renée HUMEAU, Nicole DEIBER

COMMISSION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE TOULOUSE METROPOLE

Objectifs, missions de l'instance :

La CIL définit les orientations en matière d'attributions de logements, assure la mise en œuvre et le suivi du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information aux demandeurs, elle élabore les documents contractuels et formule des propositions en matière de création d'offres de logement adapté et d'accompagnement des personnes.

1 représentant : Eric MARION



COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PARTICULIERS DE PERSONNES (CLT3P)

Objectifs, missions de l'instance :

Elle gère les demandes d'Autorisation De Stationnement (ADS), de taxis conventionnés et de VTC. Elle recense la formation des conducteurs (taxis et VTC), les demandes de cartes professionnelles et les infractions.

Synthèse des points principaux abordés :

- Demandes d'Autorisation De Stationnement (ADS) de taxis conventionnés et de VTC.

2 représentantes : Michèle BONGARD – Renée HUMEAU

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - SICOVAL

Objectifs, missions de l'instance :

La CCSPL a pour vocation de permettre l'expression des usagers et de donner leur avis sur les services publics par la voix des associations représentatives.

Synthèse des points principaux abordés :

- Examen des rapports et bilans annuels des services publics locaux.

Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf 31 :

- Les décisions prises prennent en considération le « Bien vivre ensemble » et la défense de l'intérêt des familles.

2 représentants : Jacques SERVILLO – Julien TAVERNIER

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - TOULOUSE

Objectifs, missions de l'instance :

La CCSPL de Toulouse examine chaque année les rapports des délégataires de service public et est consultée pour avis sur les projets de délégation de service public.

Synthèse des points principaux abordés :

- Gestion des Golfs de La Ramée et de Téoula
- Gestion du Camping du Rupé
- Gestion du Casino Barrière

1 représentant : Jean Marie WALLUT

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DU SDEHG

Objectifs, missions de l'instance :

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne (SDEHG) est un établissement public composé de 585 communes (toutes les communes de Haute Garonne exceptées la ville de Toulouse et Toulouse Métropole) ; il est garant du service public de distribution de l'électricité. Le SDEHG est propriétaire du réseau d'électricité et confie son exploitation à ENEDIS dans le cadre d'un cahier des charges de concession. A ce titre, il doit avoir une Commission Consultative des Services Publics Locaux dont la mission principale est d'examiner le rapport annuel du délégataire, ici ENEDIS.

1 représentant : Bernard DELPECH

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TOULOUSE MÉTROPOLE - CODEV

Objectifs, missions de l'instance :

Rattaché à la Métropole, il compte 230 membres répartis en 5 collèges. Le but étant de refléter la diversité de la société et des territoires de la métropole. Le Conseil de Développement a pour mission de participer à la définition de la stratégie métropolitaine et aux conditions de mise en œuvre des politiques publiques communautaires, de prendre en compte et intégrer les sujets sociétaux et la capacité d'adaptation de la société civile au projet urbain et de devenir un « développeur de débat public ». Au sein du Conseil de Développement, les représentants participent aux groupes de travail auxquels ils sont invités comme par exemple « LES MOBILITES ».

En tant qu'assemblée de démocratie participative, le CODEV rassemble de nombreux acteurs de la métropole toulousaine et constitue une interface entre Toulouse Métropole et la société civile locale. C'est un lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitains. Le CODEV diffuse divers recueils synthétisant ses travaux de façon thématique.

2 représentants : Bruno SPITZ - François DOL



COMITÉ DES PARTENAIRES DE TISSEO COLLECTIVITE

Objectifs, missions de l'instance :

Créé le 7 juillet 2021, le Comité se compose de 21 membres répartis en 3 collèges, le comité est consulté pour avis simple au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, avant toute adoption de la planification de la politique de mobilité.

Synthèse des points principaux abordés :

- Tarifs actuels et à venir de l'offre Tisséo Métro-Bus-Tram.
- Présentation des travaux et aménagements actuels et futurs.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Exposé de l'avancée des travaux de la ligne C du métro.

1 représentante : Renée HUMEAU

PARTENARIATS ET POLITIQUE FAMILIALE LOCALE

RÉVISION CONJOINTE DES DOCUMENTS CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT EN HAUTE-GARONNE.

L'Udaf 31, via ses représentants, réunis en Commission Habitat, participe activement à la rédaction et au suivi de la stratégie départementale en matière d'habitat.

En 2024, sous l'impulsion du Conseil départemental, l'ensemble des parties prenantes ont été réunies pour faire le bilan des plans départementaux précédents et entamer la rédaction de ceux qui seront signés en 2025 :

- **Plan départemental de l'Habitat** (PDH) 2025-2030
- **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées** (PDALHPD) 2025-2030.

Dans le même esprit, les représentants de l'Udaf 31 ont assisté aux réunions pour la révision du **Protocole de lutte contre l'habitat indigne**.

L'Udaf 31 était également présente aux événements suivants :

- Séminaire partenarial de l'Habitat et du logement - Préfecture31/CD31 - 24/04
- Habitat inclusif en Haute-Garonne : quelles perspectives - CD31 - 12/12

INFORMATION DES ACTEURS SOCIAUX

CYCLE DE JEUDIS DE L'UDAF SUR L'HABITAT

La Commission Habitat de l'Udaf 31, regroupant les représentants familiaux du secteur de l'habitat a proposé en 2024 un cycle de 3 conférences. L'objectif : informer et sensibiliser les travailleurs sociaux haut-garonnais aux dispositifs existants pour les familles et aux modalités pour les actionner. La Commission a pu compter sur ses partenaires pour co-animer ces conférences :

- **Gérer son budget pour se loger** - coanimée avec la Banque de France et la Caf 31.
- **Impayés locatifs : avant l'expulsion, la prévention !** - coanimée avec l'ADIL, la Banque de France et Patrimoine SA.
- **Quelles solutions en cas d'expulsion ?** coanimé avec la CCAPEX, la commission DALO, le SIAO et Soliha.

La qualité des interventions et l'utilité de ce cycle ont été salués par les participants, repartis outillés pour mieux accompagner les familles, notamment les plus vulnérables.



5. CONSOMMATION, BUDGET, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



5

mandats de représentation

6

bénévoles représentants

REPRESENTATIONS

JURY DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FUNÉRAIRE-TITRE DE MAÎTRE DE CÉRÉMONIE ET/OU CONSEILLER FUNÉRAIRE

Objectifs, missions de l'instance :

Mis en place suite au décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire, la formation de Maître de cérémonie et/ou Conseiller funéraire.

Synthèse des points principaux abordés :

- Examen de la présentation et de la motivation des candidats, de leurs capacités à guider les familles endeuillées

Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf 31 :

- Veille du respect du choix des familles
- Médiation des conseillers en cas de mésentente familiale

Événements marquants, évolutions notables :

- Evolution du nombre d'organismes de formation et de la législation du secteur funéraire.
- Stages des candidats plus riches et plus diversifiés.

3 représentants : Marie Christine JACOLIN - Eric MARION - Bernard DELPECH



Participer au jury du secteur funéraire est enrichissant et formateur d'un point de vue humain et social.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (CDJSVA) : 1 RÉUNION

Objectifs, missions de l'instance :

Le CDJSVA est amené à examiner, dans le cadre d'une formation spécialisée de police administrative, la situation de personnes dont l'activité en accueil collectif à caractère éducatif de mineurs a mis en péril la sécurité physique ou morale ou la santé des mineurs accueillis, pouvant donner lieu à une interdiction d'exercice temporaire ou définitive d'une fonction particulière ou quelque fonction que ce soit auprès de mineurs accueillis, dans le cadre des dispositions de l'article L.277-4 du code de l'action sociale des familles et/ou d'exploiter des locaux les accueillant et/ou de participer à l'organisation des accueils.

1 représentant : Bernard DELPECH

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INCLUSION FINANCIÈRE - CDIF

Objectifs, missions de l'instance :

La mise en place des CDIF a pour vocation de constituer un lieu de concertation entre les acteurs locaux de l'inclusion financière. L'expérimentation des CDIF, lancée en 2021 dans certains départements volontaires, a été accueillie de manière très positive car elle facilite les échanges entre les acteurs et permet des remontées du terrain afin de mieux calibrer les actions par rapport aux besoins. Le conseil réunit en effet des représentants de l'univers social, de l'univers bancaire et des pouvoirs publics.

1 représentante : Renée HUMEAU



COMMISSION « ETAT » DE SÉLECTION DES APPELS À PROJETS PRÉFECTORAUX : 1 RÉUNION

Objectifs, missions de l'instance :

La Commission « ETAT » de sélection des appels à projets préfectoraux examine les dossiers de réponse aux appels à projet et valide ou non les autorisations d'ouverture de places telles que présentées dans les projets.

Synthèse des points principaux abordés :

- Présentation des projets de création de places en foyer de jeunes travailleurs par les 2 organismes qui ont répondu à l'appel à projet : l'ANRAS et HABITAT O TOULOUSE.
- Projets ANRAS : ouverture de 42 places à Auzeville, 18 places à Toulouse, 55 places à l'Union.
- Projets HABITAT O TOULOUSE : ouverture de 110 places à Toulouse et 33 places dans le secteur gare Matabiau.

Positions et propositions défendues par le représentant au nom de l'Udaf 31 :

- Réserves sur le projet socio-éducatif d'accompagnement de l'ANRAS, peu développé sur la citoyenneté et l'inclusion, sur la participation au projet des jeunes travailleurs et sur les démarches entreprises par les professionnels.

Evènements marquants, évolutions notables :

La CAF et le Conseil Départemental ont également des attentes fortes dans le domaine de l'accompagnement et notamment quant à la présence d'un veilleur de nuit. S'il y a autorisation, l'ANRAS devra présenter un projet rénové et plus abouti, sans quoi les financements ne seront pas alloués. Ces réserves ainsi que celle de l'Udaf 31 seront formulées par la DDETS dans le courrier d'accompagnement si les autorisations sont données.

1 représentante : Anne LAHAYE



Participer à cette commission demande un investissement conséquent pour prendre connaissance des dossiers dans un délai très court mais cet investissement a été positif ; toutes les autorisations ayant été accordées à l'unanimité à tous les projets ce qui permettra l'ouverture de 258 places supplémentaires.

COMITE LOCAL DES USAGERS DE LA PRÉFECTURE - CLU : 1 RÉUNION

Objectifs, missions de l'instance :

Instance de dialogue et de concertation entre les représentants des usagers, des professionnels, des collectivités locales et de la préfecture. Le comité se réunit régulièrement et traite des sujets suivants :

- Présentation des résultats des exigences de qualité.
- Présentation des réclamations et des plans d'actions.
- Recueil des souhaits et suggestions d'amélioration de la part des usagers.

Synthèse des points principaux abordés :

- Adapter le référentiel et ses engagements aux nouvelles exigences ministérielles.

Evènements marquants, évolutions notables :

- Déploiement d'un service d'accessibilité pour les sourds ou malentendants, mal voyants ou aphasique par téléphone ou présentiel.

1 représentant : Jean Claude Bernard GARRIGUES

PARTENARIATS

L'Udaf 31 adhère, par le biais de M. Wallut, administrateur animant une permanence consommation en lien avec le Point Info Familles, à la **Maison de la Consommation et de l'environnement** (MCEO), qui regroupe en collectif les associations de défense du consommateur de Haute-Garonne.

6. COHÉSION SOCIALE, VULNÉRABILITÉ



2

mandats de représentation

3

bénévoles représentants

REPRESENTATIONS

BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE (BAJ)

Objectifs, missions de l'instance :

L'Aide Juridictionnelle permet aux personnes sans ressource ou ayant des revenus modestes d'obtenir la prise en charge par l'Etat, de la totalité ou d'une partie des frais d'un procès (honoraires d'avocat, frais d'huissier ou d'expertise...). Elle peut être accordée devant toutes les juridictions, dans les conditions prévues par la loi et après étude du dossier. Le Bureau d'Aide Juridictionnelle est composé d'un Président, d'une Greffière en chef, d'un représentant des avocats, d'huissiers, de personnes des services fiscaux et de représentants des usagers dont l'Udaf 31.

2 représentantes : Renée HUMEAU, Chantal PARISOT

BUREAU DE QUARTIER 1 TOULOUSE : 1 RÉUNION

Objectifs, missions de l'instance :

Instance de travail composée de 20 membres permettant, dans le cadre d'un dialogue constructif, de renforcer le dialogue entre le Maire de Toulouse et les associations de quartier, d'échanger sur les projets et priorités d'actions dans votre quartier.

Synthèse des points principaux abordés :

- Les projets et chantiers à venir dont l'agrandissement de la Cinémathèque
- Le projet d'aménagement et de valorisation des canaux a débuté en mai
- Le réaménagement du Quartier Arnaud Bernard débutera en février 2025
- Projet de végétalisation, lancement des travaux reporté

Evènements marquants, évolutions notables :

- A l'horizon 2030, réaménagement de la Place Jeanne d'Arc.
- + 50% de vélos électriques à disposition des toulousains.

1 représentant : Bruno SPITZ

PARTENARIATS

Colloque Éthiques ensemble - en organisant ce colloque, le réseau Uraf-Udaf réunit les acteurs locaux de la protection des majeurs autour des questions d'éthique, d'autonomie et de pouvoir d'agir des personnes faisant l'objet d'une mesure de protection. (Colloque co-organisé avec l'Uraf, l'Udaf 48 et l'Udaf 31)

Le service ISTF 31 a tenu un stand au **Forum des associations de la Clinique de Beaupuy**, l'occasion de présenter aux professionnels et aux familles les mesures de protection et leur exercice.

POLITIQUE FAMILIALE

NATIONALE ET LOCALE

Pré-Projet de loi "Bien vieillir" : l'Udaf 31 interpelle les sénateurs du 31 pour une meilleure prise en compte des personnes faisant l'objet d'une mesure de protection et des mandataires judiciaires assurant les mesures. (voir p14 : Santé, handicap, vieillesse).

Animer & soutenir le réseau des associations



71

associations
adhérentes



2

commissions thématiques

4



nouvelles associations
adhérentes

6

associations
hébergées



3 663

heures de bénévolat pour
l'Udaf 31 (30% de répondants)

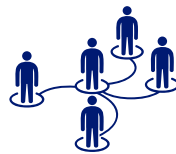
5



associations accueillies au
Point Info Famille

“

La présence territoriale, la diversité des causes défendues, l'amplitude des champs d'action de nos membres font la force et la richesse du mouvement familial. Chaque acteur de notre réseau, bénévole ou salarié, agit au quotidien avec détermination et pragmatisme pour améliorer la vie des familles.



1. LA FORCE DU RÉSEAU

Pourquoi adhérer à l'Udaf 31 ?



L'adhésion à l'Udaf permet de siéger au Conseil d'Administration de l'Udaf, participer aux travaux des commissions internes, représenter TOUTES les familles dans les diverses instances locales et départementales, percevoir le fonds spécial. Nous apportons également un soutien logistique et moral aux associations familiales : lors de leur création, pour leur fonctionnement, la formation des bénévoles, dans l'expression de leur préoccupation et de leur revendication. Toute personne peut également proposer ses compétences à l'Udaf 31 afin de rejoindre une commission, un groupe de travail ou devenir bénévole, représentant familial. Enfin, nous faisons bénéficier à nos adhérents de la dynamique régionale et nationale des URAF et de l'UNAF.

Comment adhérer à l'Udaf 31 ?

Une adhésion en 4 étapes :

- La candidature.
- L'étude du dossier par la Commission de Contrôle.
- L'approbation en Conseil d'Administration.
- La réponse officielle !



Contact : Frédérique Marais, cadre technique Pôle Vie Associative et Institutionnelle : fmarais@udaf31.fr

L'Udaf favorise l'adhésion de nouvelles associations pour enrichir sa représentation des familles du département. Des réunions sont organisées chaque année pour rencontrer les associations souhaitant adhérer.

L'Udaf est composée exclusivement d'associations familiales. Les familles n'adhèrent pas individuellement au réseau : elles adhèrent à une association familiale membre. Pour adhérer à l'Udaf, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), une association doit : avoir pour objet essentiel la défense des intérêts matériels et moraux des familles, être composée et dirigée par des familles, avoir une activité à destination des familles.

Ils nous ont rejoint cette année ! Bienvenue !



JOLI'MOMES est une association familiale locale qui propose des actions et ateliers de soutien aux parentalités à Toulouse. (membre actif).



Bébé Warrior accompagne les parents touchés par la prématurité de leur enfant et notamment en lien avec les services de néonatalogie. Elle offre des accessoires adaptés, de l'information et du soutien aux parents. (membre associé).



P.R.I.S.M.E. (Pour un Réseau d'Information en Santé Mentale) organise des Conférences sur tous sujets liés à la Santé mentale. (Membre associé).



Les Epsyliens soutient les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants au travers d'ateliers partagés (musicothérapie, théâtre, ...). (membre associé).

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UDAF 31

L'Udaf anime et soutient des associations familiales adhérentes. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

	Domaine d'action					
Associations par ordre alphabétique	Accompagnement des vulnérabilités	Prestations, droits des familles	Handicap, santé, vieillesse, dépendance	Consommation et budget familial	Logement, hébergement, environnement	Enfance, éducation, soutien parentalité
Anorexie Boulimie Occitanie						
ADAMAF						
ADFI						
ADMR x 5						
ADPEDA						
Association Familiale Catholique x 3						
Association Familiale Laïque						
Association Familiale Protestante x 6						
AGAPEI						
Alliances et Cultures						
Asso. Jonathan Pierres Vivantes						
ANPEIP						
Apeihsat						
APF - France Handicap						

Asso. Parents Gays et Lesbiens						
Arche en Pays Toulousain (L')						
APEDYS						
ARSEAA						
Association Espoir, Centre de Fages						
Asso. Vivre Autrement ses Conflits (AVAC)						
Blouses Roses (Les)						
CLER						
Cocagne ACEPP						
Contact						
Couples et Familles						
Confédération Syndicale des Familles x 3						
Dys'Solutions						
Enfance et Familles d'Adoption 31						
Ensemble AFP						
Esperluette (L')						
Famille du Cheminot (La)						
Familles de France						
Familles Rurales						
Féd. Française des Espaces de Rencontre						

Foyers Ruraux						
Génération Plus						
Jumeaux et Plus						
Lire et Faire Lire						
Maison des Droits des Enfants et des Jeunes						
Maison Familiale Rurale x 2						
Nicolas et Pimprenelle						
Parents Aujourd'hui						
Pause Câlin						
REVA CSF						
Sésame Autisme						
Solidarité réhabilitation						
Tout Petits de la Haute-Garonne (Les)						
Trois et Plus						
Un enfant des Parrains						
UNAFAM						
Vacances et Familles						
Voix des Adoptés (la)						

2. ANIMER LE RÉSEAU



PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Face à un constat d'affaiblissement et de transformation du mouvement associatif, l'UNAF a souhaité travailler sur le Développement associatif et permettre à toutes les Udaf de s'inscrire dans cette démarche de marketing associatif. L'Udaf 31 compte deux référentes pour le développement associatif : une bénévole, Michèle BONGARD, Secrétaire Générale de l'Udaf et une salariée, Frédérique MARAIS, chargée de mission service vie associative.

Le plan d'action présente quatre orientations principales :

- **Prospecter**, afin de se donner les moyens d'enrichir notre réseau.
- **Animer**, avec pour objectif de développer nos relations avec toutes nos associations et nos partenaires.
- **Accueillir**, pour mieux inclure les nouveaux arrivés dans le réseau et leur permettre d'en tirer tous les avantages
- **Réactiver**, pour revenir vers le réseau les associations qui s'en sont éloigné.

RENCONTRES et PROSPECTION

- 1 **Elargir** le réseau et **développer** les partenariats
- 2 Mieux **connaître** les candidats à l'adhésion au réseau et faire connaître l'Udaf

COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission Habitat, elle partage de l'informations entre les différents représentants du secteur habitat, elle organise le positionnement de l'Udaf quant à l'habitat en Haute-Garonne. Elle s'est réunie 4 fois en 2024 pour notamment évoquer les problématiques rencontrées en commission de médiation DALO et en CCAPEX, révélatrices d'une **pénurie de logements sociaux** dans tout le département et de la **précarisation des familles**. En outre, les dispositifs sociaux pour accompagner les familles vers et dans le logement sont méconnus. Face à ces constats, la commission a souhaité s'adresser aux travailleurs sociaux et aux institutions en proposant **un cycle de 3 jeudis de l'Udaf consacrés à l'habitat**.

- **Gérer son budget pour se loger** - coanimé avec la Banque de France
- **Impayés locatifs : avant l'expulsion, la prévention !** - coanimé avec l'ADIL, la Banque de France et Patrimoine SA
- **Quelles solutions en cas d'expulsion ?** coanimé avec la CCAPEX, la commission DALO, le SIAO et Soliha

Commission Caf - CPAM, elle s'est réunie 6 fois afin de préparer les Conseils d'Administration de la CAF et de la CPAM. Les principaux sujets abordés ont été : l'analyse des budgets, la gestion des dossiers en commission d'aides individuelles et collectives, ainsi que la signature de la nouvelle COG. La commission permet également d'échanger au sujet des différentes informations apportées par l'Unaf. En outre, certains membres de la commission ont pu participer aux formations proposées par l'Unaf. Ces derniers ont pu par la suite, partager les informations obtenues avec les autres membres.

Enfin, le renouvellement à venir des mandats a fait l'objet de premiers appels à candidature.



CATALOGUE D'INTERVENTION

L'Udaf 31 a créé un catalogue pour mettre en avant les compétences de nos associations, mais aussi leur permettre d'échanger en fonction de leurs compétences respectives.



L'Udaf anime et soutient des associations familiales adhérentes. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

INFORMATIONS, RESSOURCES

Information aux associations

Actualités juridiques et politiques

Informations pratiques

Événements, colloques, conférences



L'Udaf 31 met à disposition des associations des outils et ressources tout au long de l'année :

- Chiffres clés et données locales.
- Lettre réseau de l'Unaf.
- Rézo : partage des ressources Unaf-Uraf-Udaf.
- Facebook Udaf 31 : diffusion des actualités, communication sur les projets.
- Réalités familiales : la revue expert du réseau familial.
- Les pages Facebook du réseau familial :



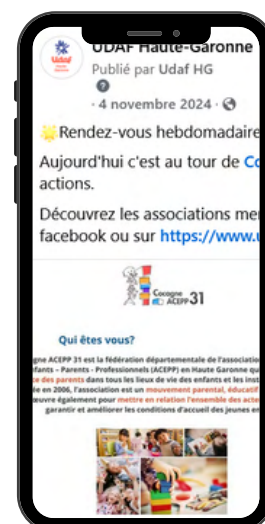
COMMUNICATION DU RESEAU

La **présence de l'Udaf 31 sur les réseaux sociaux a été renforcée** avec une activité plus importante sur Facebook : partage des événements des associations, relai des campagnes nationales Unaf, élaboration de contenus pour les actualités de l'Udaf 31. Le **LinkedIn de l'Udaf 31 a été redynamisé**, permettant ainsi de doubler le nombre d'abonnées en moins d'un an et d'avoir plus de visibilité auprès des partenaires régionaux.

Le **site internet de l'Udaf 31** permet de retrouver les actualités, les services et des ressources.

SOUTIEN A NOS MEMBRES ADHÉRENTS :

- Création de posts Facebook pour **présenter nos associations** adhérentes : rencontre et préparation avec elles avant publications. **6 posts et 1 vidéo publiés.**
- Relaye des **actualités et événements des associations.**
- Création d'une **rubrique spécifique pour les événements des associations sur le site internet de l'Udaf 31.**
- Diffusion d'un **annuaire des associations** familiales sur le site internet de l'Udaf 31.
- Soutien administratif par le biais d'**impressions de documentation, de flyers** pour les associations.



3. SOUTENIR LES ASSOCIATIONS



MISE A DISPOSITION DE BUREAUX ASSOCIATIFS

Ce sont **6 associations familiales qui occupent un bureau à l'Udaf 31** : AFC Toulouse, Vacances et Familles, ADFI, Familles Rurales Occitanie, Fédération française des Espaces de rencontres, Uraf Occitanie. **3 associations y ont leur adresse de siège social**. En 2024, nous avons interrogé les besoins des associations pour l'occupation des bureaux, ce qui a conduit à de nouveaux aménagements et une rénovation des espaces de travail collaboratif. L'ensemble des conventions de mise à disposition des bureaux, ainsi que les tarifs appliqués ont été mis à jour.

MONTAGE DE PROJETS EN PARTENARIAT

L'Udaf 31 c'est aussi accompagner le développement des associations familiales, nous faisons le choix de valoriser leur expertise auprès des familles en montant projets, activités et services avec ses adhérents.

L'association Maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) est partenaire de l'Udaf dans le cadre de l'expérimentation des services de **Médiation entre aidants et aidés** en Haute-Garonne (expérimentation Unaf – CNSA). Après un franc succès de cette activité en 2023, elle est poursuivie en 2024.

Dans le cadre de la Convention d'Objectif Parentalité passée avec l'Unaf, l'Udaf a choisi de s'associer aux professionnelles de des **associations CONTACT et Parents Aujourd'hui** pour relancer les ateliers **Questions de Parents**.

L'association Les Epsyliens a poursuivi en partenariat avec l'Udaf 31 des ateliers de **musicothérapie et d'art-thérapie à destination des séniors, aidants familiaux et aidés**.

OFFRIR DES ESPACES POUR DEVELOPPER LEURS ACTIVITES

Soutenir le réseau des associations c'est leur mettre à disposition des services et informations, mais aussi leur permettre de valoriser leurs activités et de gagner en visibilité. C'est pourquoi l'Udaf 31 fait appel aux services des associations aussi souvent que possible pour :

Tenir des permanences : c'est le cas des associations AFC, Parents aujourd'hui, Jonathan Pierre Vivante, Couples et Familles, CONTACT qui proposent des permanences gratuites dans le cadre du Point Info Famille. L'Udaf 31 se charge de l'organisation, de la communication, de la gestion des plannings et de l'orientation des bénéficiaires.

Intervenir, animer des conférences : les associations Parents Aujourd'hui, Contact, Joli'mômes, ont ainsi animé des conférences dans le cadre des Jeudis de l'Udaf ou d'interventions extérieures. Là aussi l'Udaf 31 prend en charge l'ensemble de l'organisation, de la logistique et de la communication.

RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES



Pour animer et soutenir le réseau des associations plusieurs actions ont été mises en place :

➔ aller à la rencontre des associations pour renforcer les liens, connaître leurs besoins et identifier ce qu'elles souhaitent mettre en avant en termes de communication.

13

associations rencontrées

4. MERCI AUX BÉNÉVOLES



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

3 663

heures de bénévolat pour
l'Udaf 31 en 2024 (30%
de répondants)

38 bénévoles dans les instances internes :
Conseil d'administration et permanences du
service Action Familiale.

106 bénévoles représentants familiaux actifs
sur plus de **160 instances de représentation**.

cela représente

65 275 €

calculés sur la base d'un ETP
SMIC chargé



Comptabiliser les heures de bénévolat nous permet de mettre en valeur le travail des bénévoles et en évaluer l'impact. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un outil : Rézo Contribution qui permet au bénévole de saisir leurs heures tout au long de l'année. L'enjeux pour les prochaines années : **amener un maximum de bénévoles à adopter cette démarche** pour être au plus proche de la réalité. En effet, **en 2023, seul 30% des bénévoles ont renseignés leurs heures de bénévolats.**

CAMPAGNE MERCI POUR LES FAMILLES

Une campagne pour remercier nos bénévoles a été menée en décembre 2024.



Le développement associatif ne peut se concevoir sans l'investissement fort des bénévoles et leur apport dans la vie de l'association – **merci aux bénévoles qui font vivre l'Udaf 31 et défendent les intérêts des familles**, au travers :

- Des permanences d'informations et de conseils aux familles.
- Des réunions et des commissions thématiques.
- Des groupes de réflexion composés d'administrateurs.
- Des représentants familiaux qui défendent l'intérêt des familles et des usagers auprès des pouvoirs publics.
- Des administrateurs présents auprès des partenaires institutionnels pour s'assurer que les familles soient prises en compte dans la décision publique locale et familiale.

Pour rappel, le bénévolat se caractérise par l'absence de tout lien de subordination juridique et de toute rémunération quelle que soit sa forme.

Expert des réalités de vie des familles



1

Baromètre
des familles

1



Observatoire
Départemental des
Familles

3



conventions pluriannuelles
d'objectifs

200

parents
enquêtés



10

Rencontres du réseau
Unaf-Uraf-Udaf

1



conférence départementale

2

colloques



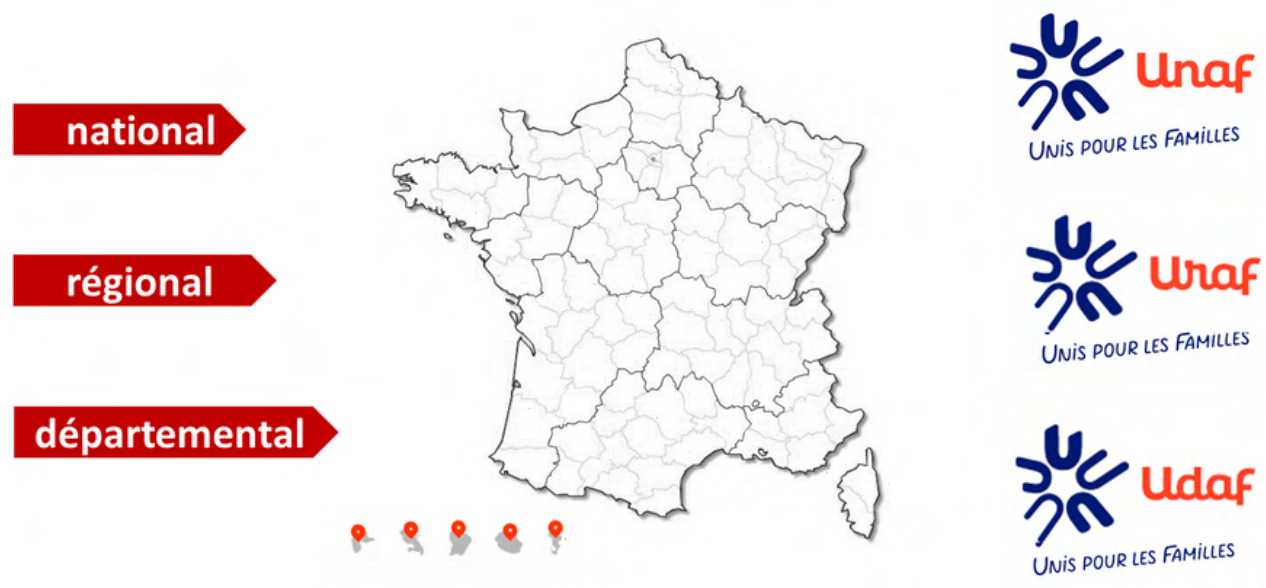
Nous menons des enquêtes auprès des familles pour observer et décrypter leurs attentes. Nous nous appuyons sur notre réseau d'associations locales et départementales, nos représentants familiaux et nos services qui font remonter les réalités du terrain. Au sein de l'Unaf, nous bénéficions d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

1. L'EXPERTISE DU RÉSEAU UNAF URAF UDAAF

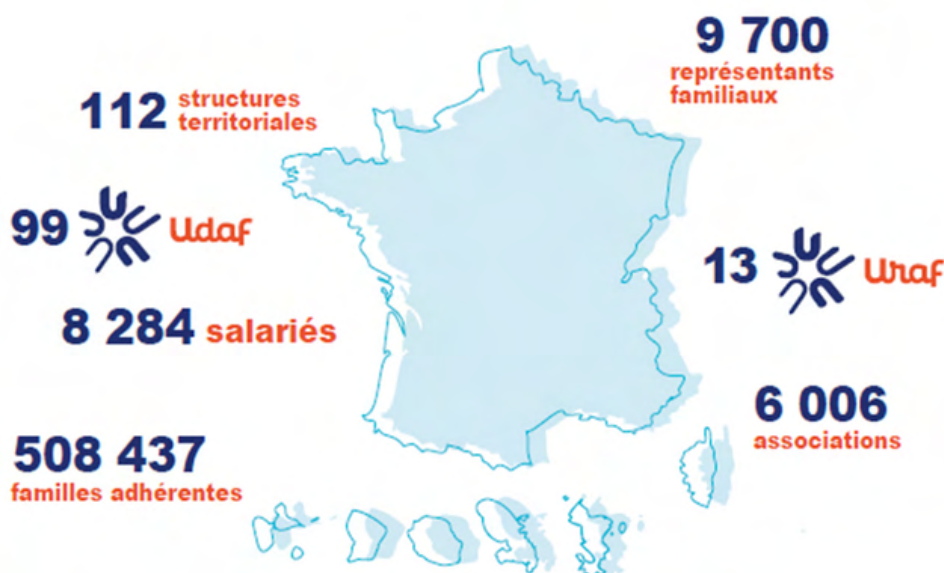


Unaf - Udaf - Uraf : une présence sur tout le territoire

L'Udaf de la Haute-Garonne n'agit pas seule. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf). Plus généralement, **c'est l'ensemble du réseau** avec les 99 Udaf **qui se mobilise pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental**. Cette action a toute son importance dans le paysage politique français, voire européen. Le réseau agit dans tous les secteurs où la famille mérite d'être représentée (éducation, santé, logement, transport, énergie, crèches, exclusion, vulnérabilité, etc.).



Tout un réseau pour les 18,4 millions de familles qui vivent en France





LE RÉSEAU EN ACTION

L'Udaf 31 s'inscrit pleinement dans le réseau familial national et régional.

Inscription dans le réseau national

Le Président et la Directrice Générale de l'Udaf sont fortement investis dans le réseau national Unaf. Des réunions régulières permettent de partager les enjeux de chaque département, et de les mettre en cohérence avec les objectifs stratégiques et politiques du réseau, pour les familles, pour les associations et pour les services. Cette année :

1 Assemblée Générale de l'Unaf à Pau

2 Réunions des Présidents et des Directeurs

Le travail en réseau ne s'arrête pas là. Les échanges se poursuivent à tous les niveaux et tout au long de l'année : partage d'informations, remontées sur les besoins des services et des familles, appui du réseau en matière de formation, de communication, de développement associatif, soutien aux professionnels, etc.

En 2024, grâce à l'Unaf, l'Udaf 31 a participé à :

- 1 rencontre nationale CAF
- 1 journée nationale Sécurité routière
- 1 journée Dév'Asso
- 1 journée des communicants
- 1 rencontre régionale sur le fonds spécial
- 1 formation Commission de contrôle
- Des échanges quotidiens



Unaf • Udaf • Unaf

*Ce collectif est précieux.
Ensemble, on va plus loin !*

Inscription dans le réseau régional : agir en Occitanie

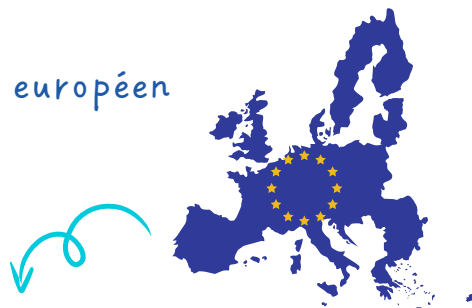
L'Udaf 31 est représentée par 3 administrateurs au Conseil d'Administration de l'Uraf Occitanie.

En 2024, ils y ont représenté l'Udaf 31 lors des 2 Bureaux, des 2 Conseils d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Uraf Occitanie.

Des salariés et bénévoles de l'Udaf 31 ont participé à 3 rencontres régionales impulsées par l'Uraf Occitanie et animées par l'Unaf : rencontre sur la Commission de contrôle départementale, rencontre sur le fonds spécial, journée de formation sur la plateforme connectée Protection Juridique des Majeurs.

Une délégation de 4 administrateurs et salariés ont pu participer cette année aux **Journées Régionales**, organisées dans les Gorges du Tarn Causses, autour de la thématique : Être parents en milieu rural.

Projet européen



L'Udaf 31 est impliquée dans le **projet CIMER**, en partenariat avec l'Uraf Occitanie, l'Udaf 65 et 5 autres partenaires français et espagnols. Le projet européen vise à **améliorer l'inclusion des personnes âgées, en situation de handicap ou en dépendance dans les zones rurales et montagneuses.**

En 2024, l'Udaf 31 a participé au lancement du projet à Lérida (Espagne) et aux actions préparatoires de coordination pour la mise en œuvre des activités en 2025.



CIMER
COMMUNAUTÉS INCLUSES DANS LES MONTAGNES ET LES ENVIRONNEMENTS RURAUX

interreg
POCTEFA



Co-financé par
le Fonds Européen
de Développement Régional

2. COLLOQUES ORGANISÉS PAR LE RÉSEAU



Protection juridique des majeurs – Mandataires, acteurs du social et du médico-social : éthiques ensemble ?



Les salariés du Pôle Protection Juridique des Majeurs de l'Udaf 31 ont participé activement à la **préparation et à la réalisation d'un colloque porté par l'Udaf Occitanie et co-organisé par les Udaf de la région, avec l'Udaf 48 comme cheffe de fil du projet.**

En effet, le rapport intitulé « États généraux de la maltraitance – Penser les protections juridique et sociale à partir des droits des personnes les plus vulnérables à être entendues et soutenues dans une société solidaire » élaboré par Madame Anne Caron-Dégli, Avocate générale à la Cour de Cassation et remis au Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées en juillet 2023, insiste sur la complémentarité de tous les professionnels qui interviennent auprès des personnes vulnérables. Il laisse apparaître en substance la nécessité de disposer, avec toutes les parties prenantes des situations d'accompagnement, d'une vision partagée des pratiques liées à l'éthique, à la bienveillance et à la bientraitance.

Financés par la DREETS Occitanie, ces deux colloques ont eu lieu à Narbonne le 1er octobre 2024 en présence Gilles Raoul Corneil, enseignant chercheur, et à Toulouse le 14 novembre 2024 en présence d'Anne Caron-Dégli, avocate générale à la Cour de Cassation.

2

colloques co-organisés et animés

Ces 2 colloques visaient à :

- Mettre en perspective l'éthique, la bienveillance et la bientraitance en protection judiciaire du point de vue de la société, de l'usager et du professionnel
- Sensibiliser les acteurs sur la dimension transcendante de l'éthique, de la bienveillance et de la bientraitance en protection juridique des majeurs
- Éclairer l'apport de ces notions au sein d'une société solidaire.

Les salariés ont pu assister à l'un ou l'autre des colloques, et la programmation a permis le témoignage de mandataires, de cadres et d'une personne protégée lors du colloque toulousain.



Colloques en présentiel et retransmis en direct sur Youtube



Retrouvez les directs sur la chaîne YouTube de l'Udaf de la Lozère .

3. OBSERVATOIRE DES FAMILLES



Enquête "Entre désir et réalité : avoir des enfants aujourd'hui en Haute-Garonne"

Le bilan démographique de l'Insee pour 2023 confirme que le taux de fécondité en France est en baisse pour la 10^e année consécutive. C'est une alerte pour les pouvoirs publics qui (enfin) s'inquiètent de ce mouvement et de ses effets à court et moyen terme. Pour contribuer à expliquer cette tendance, notre réseau explore le sujet du désir d'enfant en y dédiant son Observatoire des familles. A l'appui d'une enquête nationale auprès de 2 500 familles, des boosts par région et par département nous donnent une idée précise des réalités vécues par les familles et des causes de la chute de la natalité.



L'Observatoire des Familles est un dispositif d'enquête mutualisé entre l'Unaf, les Uraf et les Udaf. Il nous permet depuis plus de 10 ans de mener des enquêtes innovantes (place des pères, désir d'enfants...) donnant aux Udaf des chiffres départementaux déterminants pour représenter les familles, rencontrer les pouvoirs publics locaux et informer leurs associations membres.



**Contact : Fanny Brouillaud, référente
Service Action Sociale et Familiale :
pif@udaf31.fr**

L'enquête publiée en 2024 et menée en 2023 par Opinion Way à la demande du réseau Unaf Udaf Uraf apporte des éléments riches et précieux de compréhension des besoins, des attentes et des aspirations des parents. Le cœur de notre mission : écouter les familles et relayer leurs réalités de vie pour améliorer leur qualité de vie.

Les réponses de l'échantillon de **200 parents de la Haute-Garonne** y sont comparées à celles des **2 504 parents enquêtés en France**, afin de dégager les ressemblances et les spécificités de notre territoire. **Les résultats ont été présentés lors d'une conférence départementale.**



Face à ces constats, l'Udaf 31 et le réseau UNAF-URAF-UDAF réaffirment l'importance d'une politique familiale forte et cohérente. Répondre à l'aspiration des parents constitue un véritable enjeu politique et démocratique, sans compter l'impact sur la vitalité des territoires, sur l'activité économique et sur l'équilibre du système de protection sociale. (...) Ensemble, construisons un environnement où chaque désir d'enfant puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur SPITZ, Président de l'Udaf 31





LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



Les familles veulent des enfants mais sont inquiètes :

Au sein des familles, le désir d'avoir des enfants est profondément enraciné, avec près de 7 parents sur 10 qui ont **toujours cultivé cette aspiration**.

Pour les parents haut-garonnais, avoir des enfants, c'est avant tout vouloir « fonder une famille » (67%), « aimer et être aimé » (53 %), « transmettre des valeurs » (44%). En Haute-Garonne, l'idée que l'arrivée d'un enfant consolide le couple est moins courante (7%) que dans l'ensemble du pays (14%).

1 famille haut-garonnaise sur 2 juge le contexte actuel défavorable pour avoir des enfants, en tendance, c'est **légèrement moins que dans l'ensemble de l'hexagone**. Dans le détail, les trois éléments de contexte les plus négatifs sont les **contextes environnementaux, politiques et économiques**. Les parents haut-garonnais sont toutefois **relativement moins pessimistes que la moyenne nationale quant au contexte économique** (58% contre 68%).

Les familles n'ont pas autant d'enfant qu'elles en souhaitent :

La famille idéale est généralement constituée de **deux enfants**, mais **plus d'un tiers des parents aspire à une famille nombreuse** (trois enfants ou plus). Une aspiration tout aussi présente à l'échelle nationale.

En Haute-Garonne 1 parent sur 6 a renoncé à avoir le nombre d'enfant qu'il aurait souhaité (16%). C'est le cas de 18% à l'échelle nationale où les parents expliquent leur situation en raison de leurs **inquiétudes quant à l'évolution du monde** (30%) mais aussi du **coût financier** d'élever un enfant de plus (28%). 22% évoquent la question de la **fertilité**.

Premier ou dernier enfant, si plus de la moitié des familles haut-garonnaises les a eus au moment souhaité, **une part significative aurait préféré les avoir plus tôt** : 17% pour le premier enfant et 24% pour le dernier.

Il y a des solutions : confiance, congés, conditions de travail, politique familiale

Avant d'avoir un enfant, la priorité pour les familles haut-garonnaises est d'avoir un **logement adapté** (42%), d'être en **couple stable** avant l'arrivée du premier enfant (37%), et d'avoir une **vision commune de la vie de famille au sein du couple** (36%).

En miroir, pour les familles haut-garonnaises, la **situation amoureuse et la santé mentale et physique des parents étaient plus favorables** que la situation économique et professionnelle à l'arrivée de leur premier enfant.

Un tiers des parents haut-garonnais **estime qu'il n'a pas bénéficié d'un soutien suffisant de la politique familiale à l'arrivée de leur premier enfant** (34%).

Parmi les **mesures d'accompagnement qui pourraient encourager la réalisation du désir d'enfant, les congés familiaux bien indemnisés font consensus**. D'autres types de mesures sont aussi importantes pour les parents : conditions de travail adaptées, tarifs municipaux différents en fonction du nombre d'enfant, prestations monétaires, services de garde et d'accueil.

REACTIONS ET PROPOSITIONS

UDAF 31 ET UNAF



Les conditions matérielles (budget, conciliation vie familiale - vie professionnelle, logement) jouent un rôle important dans le décalage entre aspiration et réalisation notamment en reportant l'arrivée des enfants. **Répondre à l'aspiration des parents constitue un véritable enjeu politique et démocratique, sans compter l'impact sur la vitalité des territoires, sur l'activité économique et sur l'équilibre du système de protection sociale**. Il n'y a pas de fatalité : le rebond démographique à partir de 1995, à la suite d'une « loi famille » ambitieuse [7], est la preuve qu'une **politique familiale universelle articulant des mesures favorables au niveau de vie et à la conciliation vie familiale-vie professionnelle constitue une solution efficace**.

4. BAROMÈTRE DES FAMILLES



Chaque année, 5 questions pour savoir comment se portent les familles !

Porte-parole des familles, le réseau Unaf-Uraf-Udaf mène régulièrement des études et enquêtes auprès des familles pour mieux faire entendre leur voix. Pour renforcer cet arsenal d'études, le réseau s'est, l'an dernier, doté d'un baromètre annuel confié à l'institut OpinionWay pour prendre, chaque année, le pouls des familles autour de 5 questions : famille, conciliation, politique familiale, difficultés parentales, budget.



Le baromètre des familles donne des statistiques-clefs pour mieux prendre en compte les besoins des familles en matière d'accompagnement, de pouvoir d'achat et de conciliation.

En 2024 :

La vie de Famille, 
une dimension importante pour
100%
des parents haut-garonnais

Côté finances


45% en 2023

51%

n'ont pas les moyens de préparer l'avenir de leur enfant

Côté éducation



Palmarès des 3 principales difficultés :

Gestion des écrans

Relations avec les autres enfants

Affirmer son autorité

Conciliation vie familiale 
et vie professionnelle

74%

ont du mal à assumer leurs responsabilités familiales parce qu'ils passent trop de temps à leur travail.

Politique familiale 

42%

des parents haut-garonnais jugent le soutien de l'Etat insuffisant

Les difficultés financières se sont accrues et le rôle parental se complexifie sur toutes les tâches déjà évaluées l'an passé en France et en Haute-Garonne.

4. FORMER LES PROFESSIONNELS AUX BESOINS DES FAMILLES



Les besoins des familles en Haute-Garonne

Dans le cadre du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)**, dont l'Udaf 31 est signataire et acteur, nous proposons une formation sur la thématique des besoins des familles.

Les **formations proposées dans le cadre du SDSF sont gratuites** : les frais pédagogiques sont pris en charge par le **SDJES, la Caf, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et les collectivités territoriales partenaires**.

Objectifs

- Découvrir le Point Info Famille de l'Udaf 31
- Favoriser les échanges de pratiques
- Observer les besoins des familles
- Partager les études de l'observatoire départemental des familles
- Outiller les opérateurs sur les besoins observés

Contenu

- Présentation du Point Info Famille
- Les besoins des usagers
- Données chiffrées
- Les dernières thématiques d'enquêtes : conciliation vie familiale vie professionnelle, familles nombreuses, être parents d'enfants de 6 à 12 ans, vacances et loisirs, être père aujourd'hui et le rôle des grands-parents
- Le passage des données chiffrées aux actions de terrain

Méthodologie

- Informations, partage et échanges sur les pratiques
- Apports méthodologiques
- Ateliers de réflexions et d'échanges
- Travail en groupe et sous-groupes

100%

des personnes satisfaites
par la formation

Conclusion

Des échanges de pratiques riches. Le constat que les besoins des usagers repérés par les professionnels sont similaires, mais avec des manières de répondre à la demande qui sont différentes et complémentaires. Ainsi, les professionnels souhaitent mieux se connaître pour mieux accompagner leurs publics.



"Je suis très satisfaite car nous avons pu échanger librement".

6. L'EXPERTISE AUX SERVICES DES FAMILLES DU DÉPARTEMENT



Actions conventionnelles Etat - Unaf - Udaf 2022-2026

Conformément à l'article L. 211-10 du code de l'action sociale et des familles et articulation avec ces missions générales, l'Unaf et les Udaf mènent des actions définies par voie conventionnelle entre d'une part, l'Etat et l'Unaf, et d'autre part, l'Unaf et les Udaf.

La convention pluriannuelle d'objectifs, signée le 9 mars 2022 entre l'Etat et l'Unaf, décrit les priorités communes que se donnent les parties pour la période 2022-2026 et notamment les actions pouvant être mises en place par les Udaf.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs sont un **outil stratégique de mise en œuvre de l'implication du réseau Unaf-Udaf, au niveau national et dans les territoires**, tant en prévention qu'en soutien, pour :

- Accompagner les parents et leurs enfants (création d'espaces ressources, de partage, de groupes de parole, de solutions de répit parental, d'actions pour un usage raisonné et inclusif du numérique) ;
- Renforcer les solidarités intergénérationnelles (actions autour de la lecture, soutien aux aidants, aux tuteurs familiaux, développement d'habitats accompagnés, partagés et insérés dans la vie locale) ;
- Prévenir le surendettement et contribuer à la réduction de dépenses familiales (services de conseil et d'accompagnement budgétaire, gestion des partenaires de la carte familles nombreuses).

1

Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité

Objectifs :

Soutenir et accompagner les parents dans l'exercice, la pratique et l'expérience de leur parentalité.

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans des périodes charnières (arrivée de l'enfant, petite enfance, adolescence).

Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et des professionnels sur leurs interrogations et leurs expériences de parents.

2

Accompagner et soutenir les aidants familiaux

L'objectif de cette action est de **répondre au besoin de soutien, d'information et de répit des aidants familiaux quelle que soit leur situation**, besoin exacerbé avec la crise sanitaire : ce sont bien les aidants familiaux qui ont pallié la fermeture des établissements et la réduction des services d'aide à domicile. Cette action est à destination des aidants familiaux et des professionnels qui interviennent autour ou auprès des aidants familiaux.

3

Accompagnement budgétaire

Dans un service d'accompagnement budgétaire, les intervenants de l'Udaf **conseillent ponctuellement ou de façon suivie toutes les personnes et toutes les familles rencontrant des difficultés financières ou risquant d'en rencontrer**.

Porter des services aux familles et aux personnes vulnérables



6 domaines d'intervention



Depuis la loi du 1er juillet 1975, nous sommes habilités à gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir nous confier la charge.

Protection Juridique des Majeurs



5 451

accueils
physiques



2 021

mesures exercées



1er



A l'échelle nationale, les Udaf
sont le 1er réseau de PJM
L'Udaf 31 est 1er acteur PJM de la
Haute Garonne



4 210

rencontres réalisées au
domicile ou en
établissement

7 697

comptes
bancaires gérés



141 360

ordres de paiement

50 309

courriers traités



13

sessions d'information et de
sensibilisation



86

salariés sur
le service

13

thèmes de formation
pour les salariés



PROTECTION JURIDIQUE DE MAJEURS



Le service de Protection Juridique des Majeurs a pour mission la gestion, tant du patrimoine que des ressources des majeurs protégés, dans le souci de la protection de la personne et de ses biens.

“L’Unaf et les Udaf sont habilitées à gérer tout service d’intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.” (Loi du 11 juillet 1975). Ainsi, à l’échelle nationale, les Udaf sont le 1er réseau de protection juridique des majeurs.

L’Udaf 31 gère deux services de Protection Juridique des Majeurs (PJM) : l’un en Haute-Garonne depuis 2000, l’autre en Ariège depuis 2009. En effet, à la demande du Préfet, l’Udaf 31 a repris le service de Protection Juridique des Majeurs de l’Udaf 09, ce qui a permis une mutualisation innovante : mutualisation des coûts et des moyens, optimisation des compétences et fonctions supports.

2024 se termine avec :

2 021

mesures

1 598

mesures en
Haute-Garonne

423

mesures en
Ariège

Répartition par tribunaux



Haute-Garonne :

Toulouse (58%)

Muret (21%)

Saint-Gaudens (18%)



Ariège :

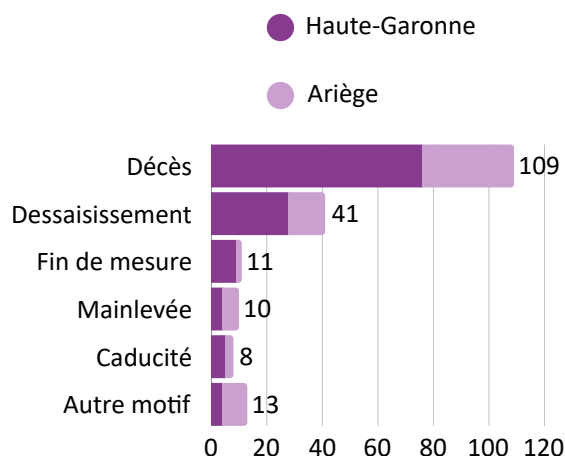
Foix (73%)

Saint-Girons (24%)

EVOLUTION DES MESURES

1. Motifs de clôture

Les motifs de clôture sont divers : pour plus de la moitié la cause de fin de mesure est le décès du majeur protégé (57%).



2. Ancienneté des mesures

42% des mesures ont été confiées à l’Udaf 31 il y a 5 ans ou moins. 58% il y a 6 ans ou plus.

Le service suit souvent sur le long terme les personnes protégées, à l’exception des personnes âgées en établissement, qui du fait de leur âge, sont suivies moins longtemps. Les plus anciennes mesures datent de 40 à 45 ans.

TYPES DE MANDATS

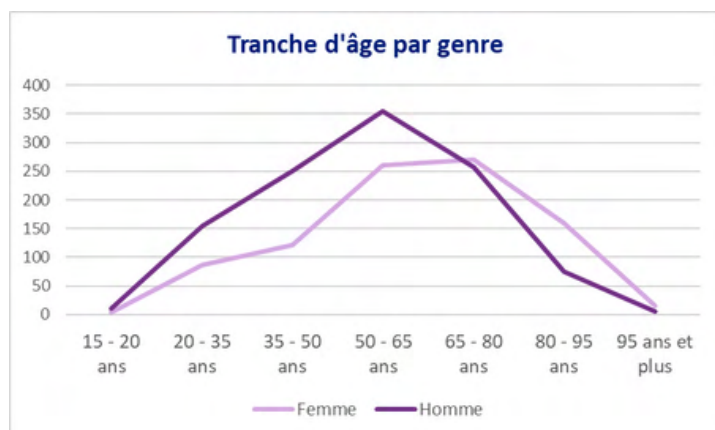
L'Udaf 31 exerce une mission confiée par le juge des tutelles, de façon individualisée à la situation de la personne protégée, pour veiller au respect de ses droits et agir avec elle dans son intérêt. **Les missions du mandataire sont différentes, selon la mesure de protection qui a été prononcée.**

En 2024, **en Haute-Garonne**, les curatelles renforcées aux biens et à la personne représentent 45% des mandats en gestion. 26 % des mesures sont des tutelles aux biens et à la personne contre (39%) en 2023. On distingue également le type de lieu de vie de la personne protégée : parmi les mesures de protection gérées en 2024, 61% des majeurs protégés vivent à domicile et 39% sont en établissement. **En Ariège**, en 2024, les tutelles aux biens et à la personne représentent 39% des mandats en gestion. Plus d'un tiers des mesures sont des curatelles renforcées aux biens et à la personne (37%). 69% des majeurs protégés vivent à leur domicile et 31% sont en établissement.

PROFIL DES MAJEURS PROTÉGÉS

En 2023, **55% des personnes dont la mesure a été confiée à l'Udaf 31 sont des hommes**, 45% sont des femmes. **92% des majeurs protégés sont seuls**, dont 67% sont célibataires, 10% sont veuf et 14% sont divorcés ou séparés de fait.

Près d'un tiers des majeurs protégés sont âgés de 50 à 65 ans (31%). Un quart se situe dans la tranche d'âge des 65 à 80 ans (24%).



Situation de vulnérabilité des personnes prises en charge

Une population de plus en plus précaire, touchée par la maladie, le handicap, le développement de troubles psychiques, les addictions ou les accidents de la vie sont autant de causes de vulnérabilité.

TEMPS DE RENCONTRE AVEC LES PERSONNES PROTÉGÉES

Dans un souci de **proximité et d'accessibilité pour les usagers**, l'Udaf 31 propose différents lieux d'accueil afin de recevoir les majeurs protégés :

- Au siège de l'Udaf 31 à Toulouse , accueil sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h15 à 12h
- CIAS de Saint Gaudens, sur rendez vous
- CCAS de Muret, sur rendez-vous
- CCAS de Luchon, sur rendez-vous
- Dans les bureaux de l'Udaf 31 à Foix
- Les mairies ou autres collectivités sont sollicitées ponctuellement pour permettre des rencontres sur un périmètre proche du lieu de vie.

Dans ces lieux, **les mandataires judiciaires à la protection des majeurs reçoivent en toute confidentialité** les majeurs protégés.

5 461

rencontres dans les points d'accueil/locaux PJM de l'Udaf 31 entre majeurs protégés et mandataires judiciaires

Les mandataires judiciaires effectuent également des **visites à domicile et en établissement**. Ces visites permettent de s'assurer des conditions d'existence et des besoins de la personne afin de contribuer à la mission de protection du majeur protégé et de ses biens.

4 210

visites réalisées au domicile des
majeurs protégés ou en
établissement

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE, MAIL, FORMULAIRE DE CONTACT

Standard téléphonique

+ 21 000

appels pris annuellement

Les services de Protection Juridique des Majeurs de la Haute Garonne et de l'Ariège comptent chacun un standard. Les agents d'accueil et d'information apportent un premier niveau de réponse et relaient les demandes auprès des mandataires concernés.

Le site internet de l'Udaf 31 est doté d'un **formulaire de contact**. Lorsqu'une personne remplit ce dernier, le formulaire est généré sous forme de mail. Il est ensuite automatiquement adressé au service concerné. Une réponse est systématiquement apportée : rappel téléphonique ou réponse par mail.

ACCOMPAGNEMENTS

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont également amenés à réaliser des accompagnements dans le cadre de situations spécifiques. Ainsi, ils se sont rendus, pour les personnes sous mesures de protection dont ils ont l'exercice, à **449 auditions au tribunal** (toutes confondues), **37 convocations en commissariat et gendarmerie**. Ils ont réalisé **24 admissions aux soins à la personne à la demande d'un tiers**. Le service a signé **114 actes patrimoniaux** au cours de l'année 2024.

GESTION DE L'ADMINISTRATIF ET DE L'ARGENT DES MAJEURS PROTÉGÉS

Le service comptabilité et le secrétariat des mandataires judiciaires à la protection des majeurs œuvrent au quotidien pour une bonne gestion des mesures.



**50 309 courriers à destination des
personnes protégées, des organismes
partenaires et des personnes de
l'environnement des majeurs**

569 requêtes aux tribunaux



7 697 comptes bancaires gérés

141 360 ordres de paiement

57 929 prélèvements

42 446 factures enregistrées

GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE

La problématique de la gestion des situations de violence est toujours bien présente dans les services de PJM. Des incidents d'importance à l'accueil sont particulièrement source d'inquiétude et de sentiment d'insécurité. Ils ont un impact certain sur les conditions de travail, aussi la décision a été prise d'avoir un agent de sécurité sur toutes les plages d'accueil au public depuis décembre 2023. Les incidents les plus graves (menaces sur les personnes, atteintes aux biens) peuvent conduire à des dépôts de plainte et à demander le dessaisissement de la mesure.

199 incidents ont été répertoriés en 2024 (contre 161 en 2023) dont 166 situations de violences perpétrées par le majeur protégé et 33 par des tiers membres de l'entourage ou professionnels. Les incidents les plus graves peuvent conduire à des dépôts de plainte et à demander le dessaisissement de la mesure.

COMPLEXITÉ DES MESURES

A nature de mesure, sexe, âges équivalents, les situations des personnes sont variables et impliquent un **accompagnement « sur mesure »** : attentes du majeur protégé, problématiques de logement, pathologies psychiatriques-cognitives, situation financière dégradée ou au contraire patrimoine important, manque de ressources médico-sociales sur un territoire, situation géographique de la personne protégée, conflit familial....

A ce jour, les indicateurs réglementaires bien que nombreux demeurent insuffisants et semble ne pas prendre en compte toutes les dimensions de l'accompagnement réalisé. **Une réflexion est en cours au sein du service pour évaluer et rendre compte de « la complexité » d'une mesure.**

Cette complexité, renforce au sein du service le **besoin de transversalité** et d'expertise pour partager sur des sujets complexes. Le projet de service porte la nécessité de temps nécessaires à allouer dans le partage des pratiques professionnelles.



Le développement des dispositifs permettant de **fluidifier les accompagnements** et prévenir les situations complexes doit également se poursuivre.

Le service en 2024, s'est engagé à mieux repérer, quantifier et prévenir les maltraitances. Cela se traduit par une démarche d'amélioration du traitement des incidents et événements indésirables graves. On dénombre 2 événements indésirables graves sur 2024.

RELATIONS PARTENARIALES

Dans sa **démarche d'ouverture vers l'extérieur**, le service œuvre en partenariat ou collaboration avec d'autres structures. Plusieurs réunions se sont tenues avec la **DDETS**, mais aussi avec les organismes bancaires et la **CPAM** et la **CAF**. Ces différents temps de rencontre et d'échange ont pour objectifs d'améliorer les services rendus aux personnes protégées. Nous avons également participé aux travaux relatifs au **schéma régional animés par la DREETS**. Enfin, l'Udaf 31 a participé sur l'année à deux **commissions sectorielles PJM NEXEM**.

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION HAS



L'année 2024 a été marquée par la **préparation de l'évaluation** (échéance du rendu du rapport 30 juin 2025).

Dès janvier 2024 ont été présentés aux salariés des services concernés (PJM et DPF) les enjeux de cette évaluation, le référentiel de la Haute autorité de santé. Afin de soutenir la réalisation de l'évaluation 2025 dans toutes ses étapes (préparation du rétro-planning, choix de l'organisme d'évaluation, suivi du planning, appropriation du référentiel...) et d'inscrire la démarche d'amélioration continue de la qualité dans la vie des services PJM-DPF puis de la déployer à tous les niveaux de l'Udaf 31, **une référente qualité et évaluation des services** a été désignée en 2024.

Par ailleurs le choix s'est porté sur **l'outil AGEVAL**, pour le pilotage de la gestion des risques et de la démarche qualité. L'outil permettra, de manière concomitante au **logiciel PJM**, d'enregistrer et traiter les événements indésirables des ESMS.

Dans un souci d'amélioration des suivis et de précisions des traitements, **Uni-T continue aussi à être optimisé** par des indexations adaptées dans la Gestion Électronique des Documents et le développement des saisies.

Les réclamations sont ainsi identifiées dans la base documentaire pour permettre un suivi et un traitement adaptés dans les services (47 réclamations pour l'année dans le service de TOULOUSE et 9 pour le service de FOIX).

PARTICIPATION DES PERSONNES PROTÉGÉES

Le service s'attache à favoriser la participation des personnes à l'exercice de la mesure et à la vie des services. La participation et l'expression des majeurs protégés s'inscrivent désormais dans un programme animé en interne par une **référente accueil animation participation dans les services** : ateliers collectifs, enquête de satisfaction, accompagnement à la citoyenneté.

Par ailleurs le projet présenté dans le cadre de l'**appel à projet de la DGCS** a été retenu : nous avons imaginé un projet sur 3 ans, intitulé : « **Majeurs protégés mais pas que... paroles en libertés** ».

Ce projet vise à **créer une série de 6 podcasts et d'un film réalisés par des majeurs protégés** ainsi que d'autres participants issus de divers horizons. L'objectif principal est de défendre les droits des personnes protégées, de les replacer au centre de la société, et d'utiliser ces podcasts comme un outil pédagogique pour la professionnalisation des mandataires et dans le cadre des programmes universitaires.



« Majeurs protégés mais pas que... » est une initiative ambitieuse qui combine innovation pédagogique, autonomisation des participants, et sensibilisation sociale.



INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

Notre action en 2024 s'inscrit dans une volonté de renforcer la communication autour de notre secteur, pour le grand public d'une part et les partenaires d'autre part : communiquer pour lutter contre les idées reçues, pour que le recours à ces dispositifs soit considéré comme un soutien, et pour qu'il reste juste et proportionné. La communication sur les droits des personnes protégées est primordiale, celles-ci étant régulièrement confrontées à des situations de blocage en raison de la méconnaissance de leurs droits.

Nous sommes convaincus que ces actions d'information et de sensibilisation participent à repréciser le champ d'intervention de chacun pour mieux articuler les différents accompagnements au profit de la personne.

Site internet

Le site internet de l'Udaf 31 propose la **présentation du Service de Protection Juridique des Majeurs** mais également des **conseils** pour la majeurs protégés et leurs proches en mettant à disposition des **ressources**.

Colloques

Les salariés ont participé activement à la préparation et à la réalisation de deux colloques intitulé « Protection juridique des majeurs – Mandataires, acteurs du social et du médico-social : éthiques ensemble ? ». Retrouvez une page dédiée dans la partie expert.

Conférences, stands

Dans le cadre de l'Information et du Soutien aux Tuteurs Familiaux, des temps d'information et d'échange ont été proposées aux particuliers

13

**temps d'information et d'échange
proposés aux particuliers et/ou
professionnels**

comme aux professionnels. La thématique était « Mesures de protection : qu'est-ce que c'est ? ». Ces temps ont été animés par nos mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

6 en Haute-Garonne :

- Animation d'une table ronde au sein d'une clinique pour les professionnels de santé.
- Animation d'une table ronde au sein du centre social de la SNCF de Toulouse, pour un public de travailleur sociaux.
- Une sensibilisation à destination de travailleurs sociaux.
- Une conférence à l'arche en pays toulousain à Blagnac, à destination de parent de personnes en situation de handicap et de travailleurs sociaux.
- Animation d'un stand d'information lors de la journée nationale d'accès aux droits.
- Animation d'un stand lors du salon Bien Vieillir.

7 en Ariège :

- Une manifestation pour la journée Nationale d'accès aux droits au Palais de justice de Foix le 24 mai.
- Une rencontre avec des notaires le 11 juin pour aborder principalement la question du mandat de protection future et échanger sur les mesures de protection.
- Intervention au FAM de Guilhot le 1^{er} février (3 interventions sur la journée auprès des familles et des professionnels),
- Participation au Forum de la Protection organisé par l'ADSEA du 26 juin 2024 (2 réunions de préparation).
- Une intervention collective au CLIC de Foix le 31 mai.
- Deux interventions à la MAS de Guilhot le 18 septembre et 02 octobre, auprès des professionnels de la structure.

Action Sociale & Familiale



3 190



personnes accueillies
au Point Info Famille

1 366



rendez-vous individualisés
sur le Point Info Famille

90



personnes accompagnées sur le
microcrédit personnel pour un
projet social ou professionnel



240 personnes
personnes accompagnées
sur leur budget sur
507 rendez-vous

15



accompagnement social
vers et dans le logement,
au travers de

45

rendez-vous

351



aidants familiaux
conseillés

523

accueil sur l'information
et le soutien aux tuteurs
familiaux

82



bénéficiaires des ateliers de
soutien à la parentalité (parents
et enfants)



1. POINT INFO FAMILLE



Madame J. ,j'ai été très heureuse de vous avoir accompagnée dans votre démarche de demande de régularisation sur le territoire Français. Ce fut une démarche très complexe où il vous a fallu beaucoup de courage et de persévérance. Le dossier a été mis en place étape par étape en lien avec la préfecture. Je suis fière d'avoir pu relever ce défi avec vous. Après de nombreux obstacles et un travail de coopération nous avons fini par y arriver. Aujourd'hui je continue de vous accompagner pour que vous puissiez changer de statut et acquérir des droits dont vous êtes privés depuis 8 ans. Nous y arriverons j'en suis sûre.

Témoignage de l'agent d'accueil et d'information sociale

Labélisé en 2005, le Point Info Famille de l'Udaf 31 a pour objectif de s'inscrire dans une logique de **réponse à une demande d'information générale globale**. Il doit apporter une **réponse de qualité à un besoin de proximité**. Il s'agit bien d'un lieu d'aiguillage permettant d'orienter les familles vers le bon interlocuteur.

Ce dispositif **permet d'informer tant les personnes ayant des demandes simples et ordinaires**, qui demandent un traitement rapide et précis, **que les demandes plus complexes**, qui peuvent nécessiter une écoute active et une réflexion plus importante.



Contact :
accueilpif@udaf31.fr
05.61.13.13.82

5 missions :

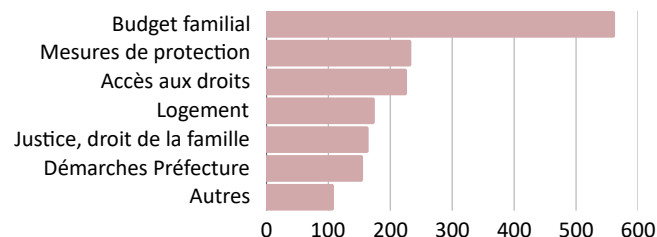
**ACCUEILLIR
CONSEILLER
ACCOMPAGNER
SENSIBILISER
ORIENTER**

1. ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

1 567

familles accueillies

Motif de la demande



Budget : première préoccupation

Le pôle « budget » continue de concentrer la majorité des demandes, et il a connu une nette croissance depuis 2010. En 2024 cette thématique regroupe **34% des demandes**. En effet, les familles, qui ont de plus en plus de mal à faire face à une situation financière défavorable, se tournent vers l'aide éducative budgétaire, le surendettement, le microcrédit personnel ou le conseil pour faire face à un litige.

Aidants familiaux : un rôle qui interroge

Les demandes liées aux mesures de protection représentent 14% des objets de demande adressées au Point Info Famille.

Lorsque les **membres d'une famille se trouvent confrontés à toute forme de handicap ou de maladie de leurs proches**, ils se posent des questions sur les démarches à suivre pour la mise en place d'une mesure de protection et les conséquences d'une telle mesure. Quant aux tuteurs familiaux, ils ont besoin de conseils dans la gestion des dossiers de tutelle ou curatelle. Des personnes sous protection peuvent également être amenées à nous contacter pour mieux connaître leurs droits et les contours de la mesure de protection.

L'accès aux droits, l'accompagnement aux démarches administratives et sociales : en forte augmentation

39% des demandes concernent une démarche administrative et/ou un accès aux droits. Cette dernière peut être liée à divers domaines :

- **Accès aux droits (13%)** : déclarations trimestrielles CAF, dossier retraite, inscription France Travail, dossier MDPH.
- **Logement, hébergement (11%)**: demande de logement social, suivi de dossier de logement social, courrier à l'attention du bailleur, lecture de la quittance de loyer.
- **Démarches en lien avec la préfecture (10%)** : démarches liées aux titres de séjours, demande de naturalisation, permis, regroupement familiale.
- **Démarches en lien avec les impôts (1%)** : amendes, déclaration, contentieux.
- **Santé (1%)** : demande de carte vitale, dossier CSS, dossier de mutuelle.
- **Emploi/formation (3%)** : aide à la recherche d'un emploi, CV, dossier d'inscription.

Le secteur sociale étant saturé sur Toulouse, **le Point Info Famille devient de plus en plus un support pour les travailleurs sociaux**. En effet les Maisons des Solidarités (MDS) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) n'ont plus toujours le temps de réaliser des démarches longues et complexes avec l'usager. Ils sont donc orientés vers le Point Info Famille pour cette partie et invité à revenir vers le secteur social une fois le dossier constitué, la démarche effectuée.



*Monsieur R, Hébergé de maison en maison avec votre enfant, vous avez fait appel à une assistante sociale pour vous aider à mettre en place une demande de logement social. Cette dernière vous a orienté vers le Point Info Famille. Je suis contente d'avoir pu vous aider à déposer votre demande. Lors d'un de nos entretiens, je vous ai informé après avoir analysé votre situation que vous pouviez prétendre au 1% de logement. Nous avons fait le nécessaire et aujourd'hui vous êtes en attente d'une bonne nouvelle. Tout le long de la démarche, parce que je vous ai encouragé vous êtes resté motivé. Aujourd'hui vous avez grand espoir et vous avez raison. **Témoignage de l'agent d'accueil et d'information sociale***

Justice, droit de la famille

En 2024, 10% des personnes nous ont contactés pour aborder un problème sous **un angle juridique**. Pour exemple : une interrogation sur la garde des enfants, une succession familiale difficile, un salarié qui s'interroge sur la légalité de son contrat de travail, un intérimaire payé avec un chèque sans provisions, une demande concernant le droit des étrangers, un locataire et un bailleur en conflit, etc.

Vie de famille et vie conjugale

Le pôle « famille » est sollicité pour de nombreux **aspects de la vie quotidienne des familles, mais aussi lors d'évènements familiaux** : séparation, divorce, deuil. Lorsque les couples se trouvent en situation de crise ou de séparation, leurs principales préoccupations se concentrent sur la garde des enfants et leur bien-être. Le pôle "scolarité" quant à lui est abordé sous l'angle des **souffrances scolaires et du harcèlement**. Des parents peuvent également avoir des demandes sur les **aspects administratifs de la vie scolaire** : les bourses, la cantine, le dossier d'inscription, les assurances scolaires.

Le Point Info Famille

a répondu directement à la problématique de

100%

des demandeurs en s'appuyant sur ses ressources internes.

Une réponse adaptée au besoin de chaque famille grâce à ses ressources :

- Information sociale, orientation vers un organisme spécialisé (49%).
- Conseils, renseignements, accompagnements sur l'une de nos permanences (51%).

Qualité des services

+ 1/3

des personnes accueillies étaient déjà venues au Point Info Famille

Reconnaissance des professionnels

34%

des bénéficiaires ont été orientés par des organismes sociaux



2. CONSEILS , RENSEIGNEMENTS, ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



1 366

familles accueillies en rendez-vous personnalisés

442

permanences

Des **conseils et renseignements personnalisés** sont proposés dans le cadre de **permanences individualisées** où l'accueil est gratuit, confidentiel et inconditionnel. Cet accueil est **assuré par une dizaine de bénévoles** qui s'impliquent chaque mois dans leurs champs de compétence, **ainsi que par des salariés**. Les permanences se déroulent dans un **lieu dédié** dans l'espace du Point Info Famille **ou par téléphone, à la convenance du bénéficiaire**.

12 permanences regroupées en 5 pôles :



ADMINISTRATIF, SOCIAL ET JURIDIQUE



- Un écrivain public vous **aide à écrire vos courriers et remplir vos dossiers**.
- **Démarches administratives, sociales, dématérialisées** : une agente d'information sociale vous accompagne.
- **Connaître vos droits** : un avocat vous renseigne sur le droit de la famille, le droit du travail, le droit des étrangers, etc.
- **Droits de succession, droit immobilier** : un notaire répond à vos questions.



PARENTALITÉ ET FAMILLE

- **Trans-parents** : groupe d'écoute et de parole consacré au dialogue entre personnes trans, parents et entourage. L'objectif est d'écouter, de partager, de poser vos questions ou de témoigner en toute bienveillance. Animé par des bénévoles de l'association Contact, elles-mêmes parents de personnes LGBT.
- **Harcèlement et/ou souffrance scolaire** : écoute et accompagnement individuel à destination des parents dont l'enfant fait face à ces souffrances (décrochage, mal-être, phobie scolaire, etc.). L'enfant pourra, s'il le souhaite, être accueilli dans un second temps. Accompagnante de l'association Parents Aujourd'hui, formée à la thérapie brève stratégique, modèle de l'école de Palo Alto.
- **Vie de famille, vie de couple** : personne seule, couple, famille, adolescent : vous avez des difficultés (relationnelles, liées à la parentalité, la maladie, la séparation) une conseillère conjugale et familiale de l'association Couples et Familles vous écoute.
- **Parents vivant l'épreuve du deuil de leur enfant** : accueil individuel, écoute et partage avec un bénévole de l'association Jonathan Pierres Vivantes qui a vécu la même épreuve.



VACANCES EN FAMILLE

- **Aide au départ en vacances** : accompagnement des familles en situation de précarité dans leurs projets de vacances, réalisé par l'Association Vacances & Familles.



AIDANTS ET TUTEURS FAMILIAUX

- **Mesures de protection** (tutelle, curatelle) : des informations personnalisées vous sont proposées par un Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs de l'Udaf 31. Cette permanence est proposée dans les locaux du Point Info Famille à Toulouse, au CCAS de Muret, à la Maison de la Justice et du Droit de la Reynerie et au Tribunal de Saint-Gaudens.



BUDGET ET CONSOMMATION

- **Budget, argent, banque, surendettement** : une conseillère en économie sociale et familiale de l'Udaf 31 est là pour répondre à vos questions et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.
- **Médiation en cas de litiges ou d'escroqueries** : trouver des conseils et une aide sur les questions relatives à la consommation (téléphonie, énergies) le logement, les achats en ligne, etc.
- **Microcrédit** : un prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit, pour vous accompagner dans votre projet.



3. SENSIBILISATION DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS

257

bénéficiaires

9

jeudis de l'Udaf

21

intervenants conférenciers

Jeudis de l'Udaf

Les **jeudis de l'Udaf** sont des réunions d'information collectives, gratuites et ouvertes à tous (particuliers comme professionnels). Ils sont animés par des intervenants qualifiés. 9 jeudis de l'Udaf ont été réalisés sur des thématiques variées :

- **Les pères dans le changement : comprendre et agir pour une parentalité égalitaire.** Animé par Bruno Thouvenin Sociologue, animateur parentalité, père de 3 enfants de l'Association Joli'mômes.
- **Être locataire : mes dépenses et mes aides.** Animé par Monsieur Hauton de la Banque de France, Madame Skandine la Caf 31 et Madame Brouillaud de l'Udaf 31.



*Merci pour la qualité de l'intervention.
Très instructif pour ma connaissance du problème et un bon outil de réflexion.*



- **Impayés locatifs : avant l'expulsion, la prévention !** Animé par l'ADIL, la Banque de France et le bailleur Patrimoine.
- **Quelles solutions en cas d'expulsion ?** Animé par des intervenants des dispositifs : CCAPEX, DALO, SIAO et par l'association SOLIHA.
- **Souffle et santé.** Animé par le Docteur Raspaud, pneumologue et Emmanuelle Briand, sophrologue. Proposée avec Mutaero.
- **Nature et santé.** Animé par Docteur Gomez, médecin ; Valérie Clasquin, hortithérapeute ; Laurence Rouanet, sophrologue et sylvothérapeute. Proposée avec Mutaero.
- **En finir avec les insomnies !** Animé par le Docteur Raspaud, pneumologue et Emmanuelle Briand, sophrologue. Proposée avec Mutaero.
- **Patrimoine et Succession.** Animé Sophie Magnani de l'association Finances & Pédagogie et Maître D'Alexis, notaire bénévole à l'Udaf 31. Conférence proposée dans le cadre du Salon Bien Vieillir, organisé par Le Grand Ouest Toulousain, en partenariat avec la Caf et la Ville de Plaisance-du-Touch.
- **Droits à la retraite.** Animé par Djamila Iannucci, responsable d'agence à Toulouse et Colab Bollet, référente métier à l'Agirc-Arrco.

2. MEDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES



UNE RECONNAISSANCE DE LA NATION AUX FAMILLES MÉRITANTES ET À CEUX QUI LES SOUTIENNENT

Le secrétariat de la Médaille de l'enfance et des Familles est assuré par l'Udaf 31 et consiste à :

- 1 Informer les familles sur les critères d'éligibilité et les modalités de candidature.
- 2 Vérifier la conformité des dossiers de candidatures et les transmettre à la Préfecture avec Avis motivé du Président de l'Udaf31
- 3 Organiser la cérémonie de remise des médailles en partenariat avec les communes, la Préfecture et le Conseil Départemental.



Créée en 1920, la médaille de la famille est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.



Contact :
udaf31@udaf31.fr
05.61.13.13.84

3. POINT CONSEIL BUDGET



Qu'est-ce que c'est ?

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'**accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement**. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

500 PCB sont désormais déployés dans toute la France. **Le réseau des Udaf est le premier acteur du PCB à l'échelle nationale**. L'Etat soutient financièrement chaque structure labellisée. L'Udaf 31 a fait partie de l'expérimentation de ce dispositif en 2015, puis a été labellisée en 2019.

Comment se déroulent les accompagnements ?

Via des entretiens en face à face, ou à distance quand ce n'est pas possible, la conseillère en économie sociale et familiale répond à vos questions, identifie les aides dont vous pouvez bénéficier.

Elle peut également réaliser un diagnostic complet de votre budget familial, et vous accompagner, dans la durée, pour que vous trouviez des solutions et reveniez à une situation maîtrisée, mieux vécue.

6

missions :

- Accueil, information, orientation de tous
- Diagnostic personnalisé
- Accompagnement à l'ouverture des droits
- Accompagnement éducatif budgétaire
- Accompagnement dans le cadre de la procédure de surendettement
- Organisation de sessions collectives d'information et d'accompagnement

En 2024 :

99

personnes
accompagnées

306

rendez-vous
individualisés

155

bénéficiaires des
actions collectives

5

actions collectives
réalisées

2

conseillère en
économie sociale
et familiale

Informations collectives :

- Être locataire : mes dépenses et mes aides. Animé par Monsieur Hauton de la Banque de France, Madame Skandine la Caf 31 et Madame Brouillaud de l'Udaf 31.
- *Impayés locatifs : avant l'expulsion, la prévention !* Animé par l'ADIL, la Banque de France et le bailleur Patrimoine.
- *Quelles solutions en cas d'expulsion ?* Animé par des intervenants des dispositifs : CCAPEX, DALO, SIAO et association SOLIHA.
- Patrimoine et Succession. Animé Sophie Magnani de l'association Finances & Pédagogie et Maître D'Alexis, notaire bénévole à l'Udaf 31. Dans le cadre du Salon Bien Vieillir, organisé par Le Grand Ouest Toulousain, en partenariat avec la Caf et la Ville de Plaisance-du-Touch.
- Droits à la retraite. Animé par Djamila Iannucci, responsable d'agence à Toulouse et Colab Bollet, référente métier à l'Agirc-Arrco.

4. PRESTATIONS DE CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE



La **Ville de Toulouse et Toulouse Métropole** ont depuis de nombreuses années mis au centre de leurs axes stratégiques l'amélioration de la qualité de vie au travail. Définie par le pôle Santé et Qualité de Vie au Travail de la Direction Générale des Ressources Humaines mutualisée, cette politique s'appuie sur un réseau d'acteurs Santé Sécurité au Travail dans lequel s'inscrit pleinement la cellule sociale du personnel. L'activité de cette cellule consiste à apporter une aide et un soutien aux agents des deux collectivités, à les accompagner dans différents domaines de leur vie personnelle afin d'améliorer leur quotidien.

Un partenariat au service des agents des collectivités

Depuis 2020, dans le cadre de cette démarche, **l'Udaf 31 met en œuvre des prestations de conseils en économie sociale et familiale à destination des agents de la Ville de Toulouse et de la Métropole de Toulouse**. Ainsi, les Conseillères en Économie Sociale et Familiale (CESF) de l'Udaf mettent leurs compétences techniques et sociales en matière de vie quotidienne au service des agents en étroite collaboration avec le Pôle Santé Qualité de Vie au Travail de la Direction Générale des Ressources Humaines et plus particulièrement des Assistants Sociaux du pôle. Elles **informent, conseillent et aident à résoudre les problèmes des agents dans les différents domaines de l'économie sociale et familiale sur des sujets ponctuels ou structurels de manière préventive et curative**. Elles interviennent auprès des agents et des collectifs d'agents **dans la continuité de l'accompagnement réalisé par les Assistants Sociaux de la collectivité** et travaillent en étroite collaboration avec les assistants sociaux du Pôle Santé et Qualité de Vie au Travail.

En 2024 :

63

accompagnement individuel

201

rendez-vous individualisés

2

conseillères en économie sociale et familiale



Nous accompagnons les agents sur des sujets de la vie quotidienne, comme par exemple le logement, la consommation, le soin...

L'objectif est de rechercher avec eux des solutions à leurs difficultés financières. Cela peut être sur une question ponctuelle ou bien sur une situation qui va demander de mettre en place un accompagnement dans la durée, par exemple, lorsque nous devons constituer un dossier de surendettement.

Nous pouvons aussi être sollicités lorsque l'agent rencontre un changement de situation ou un imprévu : arrêt maladie, approche de la retraite, naissances, études des enfants, maladies, décès, séparation.

5. MICROCRÉDIT PERSONNEL



Plateforme départementale

Le Microcrédit personnel a été initié dès octobre 2007 sur le département de la Haute-Garonne, par l'Udaf 31, dans le cadre du Point Info Famille. L'Udaf 31 a voulu permettre aux familles en difficulté (soit ponctuellement, soit de façon plus chronique) l'accès au prêt bancaire pour financer un projet d'insertion sociale et/ou professionnel. Ce dispositif résulte d'un **partenariat entre l'Udaf 31, l'Association Parcours Confiance de la Caisse d'Epargne, le Crédit Municipal de Midi-Pyrénées, et la Caisse des Dépôts et Consignations**. Depuis 2022, le **CCAS de Toulouse** nous a rejoint dans le portage de la plateforme départementale.

Le microcrédit qu'est-ce que c'est ?

Le microcrédit est un **prêt accordé aux foyers à revenus modestes qui rencontrent des difficultés d'accès au crédit**.

Le prêt est affecté et octroyé par un partenaire bancaire : Parcours Confiance de la Caisse d'Epargne ou Crédit Municipal. Le montant varie entre 300 à 5 000 euros. La durée de remboursement est de 6 à 60 mois. Pas de frais en cas de remboursement anticipé. Les bénéficiaires disposent d'un accompagnement social.



Contact :
accueilpif@udaf31.fr
05.61.13.13.82



Quels projets sont financés ?

Emploi-Mobilité : acquisition ou entretien d'un véhicule, formations payantes, reprise d'études, bilans de compétence...

Logement : déménagements, cautions, dépôts de garantie, mises aux normes du logement (travaux d'isolation par exemple), acquisition ou remplacement d'un appareil ménager...

Santé : achat de lunettes, d'appareils auditifs, soins dentaires...

Cohésion familiale : adaptation du logement en cas d'handicap ou de dépendance, frais d'obsèques de proches...

En 2024 :

405

personnes nous ont contactées

90

dossiers montés

60

dossiers présentés aux partenaires bancaires

17

prêts accordés

Toutes les personnes ayant pris contact ont été conseillées et orientées sur un dispositif adapté à leur demande et situation. En effet, une grande partie de notre travail est de vérifier l'éligibilité de la personne, au travers d'une simulation.

6. ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT - AVDL



Depuis 2020, un **partenariat a été initié avec la SA des Chalets**, pour mener un projet d'accompagnement social lié au logement. Ce dispositif vise à **favoriser le maintien dans le logement de personnes identifiées « fragiles »** grâce à un suivi social adapté et renforcé, dans le cadre de la **prévention des expulsions**. Ce projet s'inscrit dans le **FNAVDL**.

Un partenariat au service des locataires des Chalets

La SA HLM des Chalets souhaite accompagner au mieux le locataire tout au long du parcours locatif et en particulier dans la prévention des expulsions. Ainsi le lien entre le locataire et le conseiller social des Chalets est mis en place dès que les premières difficultés locatives apparaissent et quelques fois en amont de la signature du bail pour les situations identifiées comme plus fragiles. Le processus de recouvrement est toujours ouvert à un règlement amiable quel que soit le stade de la procédure. Le conseil social de la SA Des Chalets évalue les problématiques et oriente les usagers vers les Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) de l'Udaf 31. En étroite collaboration, les deux structures vont accompagner le bénéficiaire dans la recherche de solution avec pour objectif le maintien dans le logement.

L'accompagnement relève de la pluridisciplinarité et abordera différents domaines en fonction des situations : administratif et budgétaire, soin, occupation du logement et de son environnement, parentalité. La vocation de cet accompagnement social étant de permettre une installation durable dans le logement et l'environnement en appréhendant les causes à l'origine des difficultés d'adaptation économiques et sociales.

Aller vers et renouer le lien : visites à domicile

Les CESF de l'Udaf 31 se déplacent au domicile du locataire et effectuent en premier lieu un diagnostic complet de la situation puis mettent en place un accompagnement social d'accès ou de maintien dans le logement. Il s'agit d'une prise en charge globale des problématiques ayant une incidence sur le logement, sa durée varie de 3 à 6 mois. En 2022, 32 mesures ont été confiées aux CESF de l'Udaf, ces personnes ont eu au moins un rendez-vous avec une CESF. Au total, ce sont 207 rendez-vous entre les CESF et les bénéficiaires qui ont eu lieu.

En 2024 :

15

foyers
accompagnés

45

rendez-vous
réalisés

1

conseillères en
économie sociale
et familiale

0

ménages
accompagnés
expulsés



7. MÉDIATION AIDANTS - AIDÉS



Qu'est-ce que c'est ?

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liée au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches ?

L'Udaf 31, en collaboration avec la Maison des Droits des Enfants et des Jeunes (MDEJ), vous propose un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions :

- accueil en établissement ou organisation de l'aide à domicile d'un enfant ou d'un proche,
- communication parentale,
- conflits de fratrie,
- question financière
- décision d'une mesure de protection juridique,
- conséquences d'une séparation
- rupture de communication...

Comment ça se déroule ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute confidentialité et impartialité dans la recherche de solutions adaptées. Après un entretien gratuit d'information, notre service de médiation vous propose une médiation sous forme de séance individuelle, conjointe ou familiale. **Notre convention avec la CAF vous permet de bénéficier d'un tarif réglementé et évalué selon vos revenus** (à partir de 2€).

En 2024 :

41

Actions de communication

83

Entretiens d'information

33

Médiations engagées

2

médiatrices professionnelles

“



Nous nous engageons dans la seconde phase d'expérimentation et de développement de la médiation aidants aidés ! Ce programme financé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), piloté par l'Union nationale des associations familiales (Unaf), prévoit d'établir les bases d'un futur maillage national à partir de 2026. Encore une fois, l'Udaf 31 fait le choix de faire appel à une association familiale pour permettre un développement commun : La Maison des droits des enfants et des jeunes, dont le service de médiation est déjà bien implanté dans le département.



8. AIDE AUX AIDANTS



1. AU POINT INFO FAMILLE

Au travers de l'accueil, de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation, tout aidant familial peut être accueilli au Point Info Famille.

234

bénéficiaires



2. ATELIERS MUSICOTHÉRAPIE & ATELIERS ART-THERAPIE

Qu'est-ce que c'est ?

LUdaf 31 s'engage avec l'association les EPSYLIENS dans le cadre du projet lien social et innovation organisé par la CARSAT Midi-Pyrénées ! Nous mettons en place des ateliers de musicothérapie et d'art-thérapie qui s'adressent à toute personne de 60 ans et plus, dont les personnes aidants une personne atteinte d'une maladie neuro-évolutive ou d'un handicap et à son proche aidé. La participation aux ateliers pour les bénéficiaires est **gratuite**.

Les séances de musicothérapie immersive offrent un moment de **relaxation profonde** composées de lectures, en musiques, relaxantes, accompagnées de lumières douces, de projections de vidéo. Les textes sont choisis, en fonction du goût des participants. Les musiques sont composées de façon à s'adapter à leur sensibilité, à leur ressenti. Les vidéos sont tournées sur les bords du Canal du Midi, ses arbres, sa flore, leurs reflets sur l'eau. Le tout est conçu pour être immersif, apaisant, pour les participants, concourant à leur calme, à leur bien-être.

Les ateliers d'art-thérapie proposent, à travers des activités de collage ou de modelage, l'expression de l'imaginaire afin de renouer avec soi pour favoriser le lâcher prise, la confiance en soi ou la réparation. Le matériel est fourni aux participants.

Comment ça se déroule ?

Les ateliers de musicothérapie : une séance tous les 15 jours. Une psychologue intervient sur 3 séances au cours du cycle pour l'évaluation du sommeil et de l'anxiété, ses mécanismes et l'apport des séances sur le bien-être physique et psychologique des participants. Chaque fin de séance est consacrée un temps pour échanger sur les ressentis, le choix des lectures entre les participants et favoriser une dynamique de groupe et de lien social.

Les ateliers d'art-thérapie se sont déroulés une fois par semaine sur la période d'octobre à décembre.

En 2024 :

29

ateliers

32

bénéficiaires
différents, soit :

162

participations aux
ateliers



3. SALON BIEN VIEILLIR

Stand d'information : comment soutenir un proche ?

“Les Maisons des Habitants du Grand Ouest Toulousain et l’Udaf 31 vous donnent rendez-vous pour la troisième édition du Salon Bien Vieillir, les vendredi 11 et samedi 12 octobre 2024, à l’Espace Monestié à Plaisance-du-Touch.” Ce salon gratuit, ouvert aux seniors, à leurs proches et aux professionnels, propose un programme riche et varié pour aborder les enjeux du vieillissement en toute sérénité. Un programme intergénérationnel et convivial ! Cette année encore, des animations ouvertes à tous les âges sont au programme : spectacle, conférences, ateliers de prévention, une dictée géante et des activités culinaires intergénérationnelles.



4. SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

Cette année, l’Udaf 31 a travaillé en partenariat avec la mutuelle Mutaero, afin de proposer des informations collectives autour de la santé. L’objectif étant de s’adresser aux aidants au travers des thématiques qui peuvent les intéresser.

3

informations collectives

85

bénéficiaires

Souffle et santé



Jeudi 29 février 19h-20h - Animée par le Docteur Raspaud, pneumologue et Emmanuelle Briand, sophrologue. Proposée en partenariat avec Mutaero.

Découvrez comment la bronchopneumopathie chronique obstructive et l’asthme influencent la respiration. Apprenez des techniques concrètes pour gérer efficacement les symptômes au quotidien. Entrevoyez les bienfaits de la sophrologie pour améliorer votre bien-être.

Nature et santé



Mardi 30 avril 19h-20h - Animée par Docteur Gomez, médecin ; Valérie Clasquin, hortithérapeute ; Laurence Rouanet, sophrologue et sylvothérapeute. Proposée en partenariat avec Mutaero.

Liens entre Homme et Nature. Mettre les mains dans la terre, se reconnecter à la nature, au moment présent. Entrevoyez les bienfaits de la sylvothérapie pour améliorer votre bien-être.

En finir avec les insomnies !



Jeudi 6 juin 19h-20h - Animée par Docteur Raspaud, pneumologue et Emmanuelle Briand, sophrologue. Proposée en partenariat avec Mutaero.

Agir contre l’insomnie : explications et conseil pour un sommeil réparateur. Réguler le rythme circadien : comprendre le fonctionnement de l’horloge interne. Sophrologie pour le sommeil : exercices pratiques pour la détente nocturne.



9. INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



L'Udaf 31 présente en :



Haute-Garonne :

Toulouse, Muret,
Reynerie, Saint-
Gaudens



Ariège : Foix

En 2024 :

343

**personnes
conseillées**

8

**professionnels
mobilisés**

1. CONSEILS PERSONNALISÉS

Une équipe de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs se tient à votre disposition pour vous accompagner via des entretiens personnalisés. Ce service est ouvert à tous et gratuit. Il est financé par l'État.

En amont de la mesure :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire ?
- Quelles sont les procédures à suivre pour mettre en place une mesure de protection ?
- Quel type de mesure serait la plus adaptée ?
- Quelles sont les responsabilités qui incombent à l'exercice de ces mesures ?

Lorsque vous avez été mandaté pour exercer une mesure :

La loi vous soumet à des obligations pour lesquelles nous pouvons vous apporter informations et soutien technique :

- Établir un inventaire de patrimoine.
- Réaliser un compte-rendu annuel de gestion.
- Requérir l'autorisation du juge pour les actes importants concernant la personne protégée.

2. INFORMATIONS COLLECTIVES

Mesures de protection : qu'est-ce que c'est ?

Au programme : l'article 425 du Code Civil définit deux critères cumulatifs pour envisager une mesure de protection : impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, altération empêchant l'expression de sa volonté. Cette mesure intervient si aucune autre n'est envisageable et sera prononcée par le Juge des Tutelles. Elle est destinée à la protection tant de la personne que de ses biens. Il existe différentes mesures de protection, qui peuvent être confiées à un mandataire judiciaire comme à un membre de la famille. Quelles sont leurs spécificités, qu'impliquent-elles, quels en sont les avantages et les inconvénients ?

180

**personnes
conseillées**

13

sessions



Contact Haute-Garonne : 05.61.13.13.82

accueilpif@udaf31.fr

Contact Ariège : 05.61.05.01.75

accueil09@udaf31.fr

10. ACTIONS DE SOUTIEN DES PARENTALITÉS



Qu'est-ce que c'est ?

Questions de parents, ce sont des ateliers collectifs, thématiques, conviviaux pour les parents qui s'interrogent. Vous y trouverez :

- **Des parents** qui se posent les mêmes questions que vous et avec qui vous pouvez partager vos expériences, trouver des astuces.
- **Des professionnels** pour vous accompagner dans la relation à votre enfant, vous apporter des solutions pour faire face aux questions éducatives rencontrées.
- **Un réseau** d'associations et d'organismes pour vous fournir des ressources et répondre à vos préoccupations à chaque période charnière (arrivée de l'enfant, petite enfance, adolescence...).

Comment se déroulent les ateliers ?

Des temps collectifs réunissant un petit groupe de parents **au sein d'un Espace de Vie Sociale de la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 ou à l'Udaf 31**. Animés par des intervenants qualifiés des **associations CONTACT, Parents Aujourd'hui et Homo-ludens**. Les parents échangent autour d'une thématique proposée, posent leurs questions et partagent des solutions ! L'intervenant anime les échanges à partir d'outils pédagogiques et apporte de nouvelles ressources et astuces.

“

Les ateliers sont gratuits, ouverts à tous les parents et confidentiels. La parole est libre et sans tabou, dans le respect des particularités de chaque famille.

En 2024 :

6

ateliers

45

parents

37

enfants

Thématiques abordées

1

Orientation sexuelle et/ou identité de genre dans la vie familiale

2

Le lien avec son ado au quotidien

3

Tisser du lien intergénérationnel autour du retro-gaming / gestion des écrans



Formation Papoto

Une Directrice de l'un de nos EAJE a suivi une formation Papoto : propose aux professionnels de la parentalité des outils leur permettant d'animer des ateliers de soutien à la parentalité

Protection de l'enfance



55



enfants mineurs dont le parent est sous MJAGBF



20



mesures exercées

1er



A l'échelle nationale, les Udaf sont le 1er réseau de services DPF



3 ans

en moyenne pour retrouver un autonomie pour la moitié des bénéficiaires



65%

des mesures confiées il y a entre 1 et 5 ans



Des sessions d'information et rencontres partenariales pour expliquer les objectifs de la MJAGBF



10

salariés sur le service

5



thèmes de formation pour les salariés

PROTECTION DE L'ENFANCE : MJAGBF



LA MJAGBF, OUTIL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'Udaf 31 gère un service **Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial** depuis 2009. En effet, à la demande du Préfet, l'Udaf 31 a repris le service d'Aide à la Gestion du Budget Familial de l'Udaf 09.

Les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) existent depuis 1966 et sont destinées à protéger les familles et les personnes selon une approche éducative et économique, tout en « assurant le bon emploi des prestations familiales et des allocations d'aides sociales à l'enfance ». La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial est entrée en vigueur le 1er janvier 2009, en remplacement de l'ancienne Tutelle aux Prestations Familiales.

La loi inscrivant cette mesure à l'article 375-9-1 du code civil, prévoit que, lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, le juge des enfants peut ordonner qu'elles soient, en tout ou partie, versées à un service délégué aux prestations familiales. La décision du Juge des enfants fixe la durée de la mesure qui ne peut excéder 2 ans et qui peut être renouvelée par décision motivée.

Cette mesure consiste à assurer la protection des enfants, au travers de l'emploi ciblé des prestations familiales de la famille, et à mener des actions éducatives auprès des parents, en vue de permettre à la cellule familiale de trouver ou de retrouver son équilibre et son autonomie. Cette mesure est souvent très efficace en termes de mieux-être pour les familles en grandes difficultés économiques et sociales.

Le présent bilan concerne uniquement le service des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial de l'Ariège.

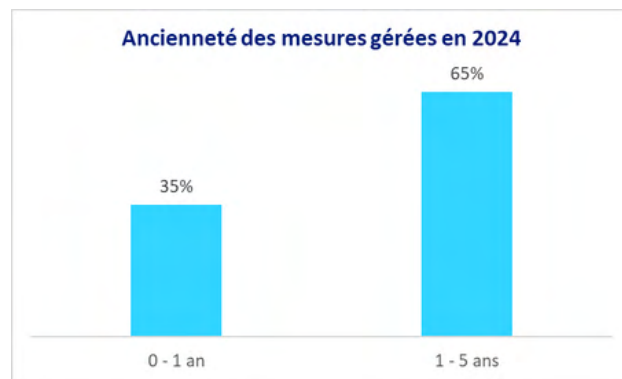


A l'échelle nationale, les Udaf sont le 1er réseau de services de délégué aux prestations familiales.

ÉVOLUTION DES MESURES

L'année 2024 se termine avec 20 mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial gérées par l'Udaf 31, dont 5 nouvelles familles pour 5 sorties MJAGBF.

En 2024, 35% des MJAGBF ont été confiées à l'Udaf 31 il y a 1 an ou moins. 65% des personnes bénéficient depuis 1 à 5 ans, d'une aide à la gestion du budget familial dispensée par l'Udaf 31.



Les mandats MJAGBF du Juge des Enfants sont généralement d'un an renouvelable en fonction de l'évolution de la famille, d'où la faible ancienneté des mesures.

L'on constate que, pour plus de la moitié des familles, le recouvrement de l'autonomie se passe dans les 3 ans. La durée peut être plus longue pour l'autre moitié. Dans ce dernier cas, il s'agit de parents ayant des difficultés personnelles importantes. Avec en corollaire, le placement des enfants. Dans ce dernier cas la MJAGBF vient sécuriser les conditions matérielles d'accueil provisoire des enfants au domicile.



PROFIL DES FAMILLES

Genre

En 2024, 95% des personnes ayant une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial confiée à l'Udaf 31 sont des femmes, 5% sont des hommes.

Situation Familiale

100% des familles sont en situation de monoparentalité. On dénombre 55 enfants mineurs, dont une vingtaine d'enfants sont à temps partiel en famille d'accueil ou foyer de l'enfance par décision du Juge des Enfants.

Âge

L'ensemble des bénéficiaires est âgé de 25 à 55 ans. Près de la moitié des bénéficiaires sont âgés de 25 à 35 ans (46%). 31% se situent dans la tranche d'âge des 35 à 45 ans. Enfin, ont célébré entre 45 et 55 anniversaires.

ACCUEIL DES FAMILLES

Dans un souci de proximité et d'accessibilité pour les usagers, le service MJAGBF de l'Udaf propose un lieu d'accueil afin de recevoir les familles. Ce dernier est réalisé par des délégués aux prestations familiales ou des agents d'accueil et d'information sociale.

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Le service compte un standard donnant la possibilité de laisser un message vocal. Il est géré par des Agents d'accueil et d'information sociale.

Les agents d'accueils reçoivent des mails de la part de tiers, d'administrations, de familles. Ils les orientent vers les différentes fonctions dans le service selon ce qu'il y a à traiter.

7

rencontres sur rendez-vous

103

visites à domicile

402

entretiens téléphoniques

Temps de rencontre entre bénéficiaires et DPF

À Foix, des bureaux permettent de recevoir en toute confidentialité les bénéficiaires qui souhaitent avoir un temps de rencontre et d'échange avec leurs délégués aux prestations familiales. Ces entrevues peuvent être programmées ou bien s'effectuer sans prise de rendez-vous préalable si les conditions sont réunies (présence du DPF dans les locaux notamment).

La visite à domicile en MJAGBF a pour but de sensibiliser, accompagner, mener des actions éducatives auprès du ou des parents sur les améliorations à apporter dans les conditions de vie de toute la famille et particulièrement de chacun des enfants (alimentation, équipement des chambres, habillement, ...)

ACCOMPAGNEMENTS

Les 3 délégués aux prestations familiales du service se partagent un tiers du département chacun et mènent auprès des familles les actions éducatives et budgétaires en associant les parents à répondre aux besoins premiers des enfants et de la famille.

Ils sont amenés à travailler en partenariat avec les autres intervenants de la protection de l'enfance : Éducateurs de l'AEMO, assistantes sociales de secteur ou de l'éducation nationale, familles d'accueil, établissements médico sociaux comme les ITEP, Foyers de l'enfance ou autres.

Compte-tenu du faible nombre de mesures, les 3 délégués aux prestations familiales sont également en complément mandataires judiciaires à la protection des majeurs sur le territoire où ils interviennent.

RELATIONS PARTENARIALES

Les DPF travaillent régulièrement avec les autres intervenants de la protection de l'enfance (éducateurs AEMO, les TISF, les familles d'accueil, etc.)

Des réunions de synthèse ont lieu régulièrement avec les partenaires. Les parents et enfants adolescents y sont ponctuellement présents

Petite Enfance



2



Etablissements d'Accueil
du Jeune Enfant

27



salariées sur les
Etablissements d'Accueil du
Jeune Enfant

127
enfants



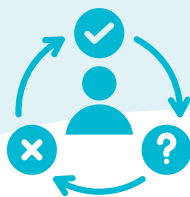
125



familles dont les enfants
ont été accueillis

6

salariées Udaf 31
sur le service



2

comités de pilotage

15



thèmes de formation
pour les salariés

111 834

heures
d'accueil

60

berceaux



1. GESTION DE DEUX CRÈCHES



Le Service Petite Enfance assure la **gestion de deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, de l'association « Les Tout Petits de la Haute-Garonne »**. L'un est situé à Avignonet Lauragais et l'autre à Saint-Martory.

L'Udaf 31 articule toutes les actions menées dans les deux établissements :



- 1** La gestion administrative, comptable et les ressources humaines.
- 2** La relation avec les familles, les élus et partenaires.
- 3** Le contrôle et l'évaluation des procédures.
- 4** Le suivi des budgets.
- 5** L'organisation des formations.

1. RESSOURCES HUMAINES

27

salariées sur les EAJE

6

salariés Udaf 31 au Service Petite Enfance

13

stagiaires accueillis de la 3ème à Bac+3

2. RELATIONS AVEC LES FAMILLES, ÉLUS, PARTENAIRES

A. Relations avec les familles

L'accueil d'un enfant commence par l'accueil de ses parents. Ainsi **chaque famille est reçue individuellement** pour un rendez-vous d'inscription et une visite de la structure. C'est un moment privilégié entre les parents et la directrice pour **répondre aux questions, apaiser les peurs, identifier les besoins, établir le contrat d'accueil, présenter le projet pédagogique et fixer la date de l'adaptation**.

La **période de familiarisation** est une période plus ou moins longue qui permet à l'enfant, aux parents et à l'équipe d'apprendre à se connaître. Les **modalités sont décidées ensemble par les parents et les professionnelles** le premier jour. Elle dure souvent deux semaines lors desquelles l'enfant vient tous les jours sur des temps de plus en plus longs afin de se familiariser en douceur aux lieux, aux autres enfants, à l'équipe, à l'organisation etc. **Une relation de confiance se crée alors petit à petit entre l'enfant et les professionnelles et entre les professionnelles et les parents**. Cette relation de confiance avec la famille se développera tout au long de l'accueil de l'enfant grâce en partie aux **temps de transmissions en début et en fin de journée**. Ce sont des moments privilégiés entre le parent et une professionnelle où ils abordent le déroulé de la journée ou celui de la soirée et de la nuit, l'état de santé, les inquiétudes, les difficultés, les progrès ou encore les nouvelles acquisitions. Ainsi **les parents en apprennent plus sur la vie de leur enfant à la crèche et les professionnelles récoltent des informations importantes et nécessaires pour la prise en charge de l'enfant**.



Tout au long de l'année, l'équipe affiche régulièrement des photos et les créations des enfants sur les murs de la structure afin d'inclure les parents dans le quotidien de leur enfant et de valoriser l'investissement des professionnelles. Enfin, des temps de convivialité sont organisés durant l'année entre parents-enfants-professionnels.

Conseil des parents

Une implication des parents dans la gouvernance est aussi encouragée via l'organisation d'instances comme le conseil des parents. C'est une instance consultative mise en place par les communautés de communes et l'Udaf 31 pour faire participer les parents à la vie des structures.

B. Relations avec les élus et partenaires

Comité parentalité et Comité Convention Territoriale Globale

L'Udaf 31 participe aux comités techniques et comités de pilotages autour de la parentalité, mais aussi sur la CTG. L'objectif étant de s'inscrire dans une logique de complémentarité et de partenariat avec les acteurs territoriaux, pour mettre en place des projets qui répondent aux besoins du territoire et des familles.

3. CONTRÔLE, ÉVALUATION , SUIVI BUDGÉTAIRE

Pour chacun des établissements, deux comités de pilotage regroupent autour de l'Udaf 31, plusieurs partenaires institutionnels tels que la CAF, les collectivités et la directrice de la structure. Cette collaboration est indispensable tout au long de la vie des établissements d'accueil de la petite enfance.

Les thèmes, tels que le projet pédagogique, les besoins des familles sur les territoires, l'accueil de l'enfant (et de l'enfant différent), les projets d'investissements, les suivis budgétaires et financiers sont traités tout au long de l'année.

4. FORMATIONS

Le Pôle Petite Enfance de l'Udaf 31 a mis en place le plan de formation 2024. Il en a assuré le suivi administratif et financier, et a également coordonné le déroulement des formations, en lien avec les organismes de formation. Comme les années précédentes, des formations ont pu être suivies au cours de l'année dans le cadre du plan de développement des compétences. L'ensemble de ces formations contribue à mobiliser les équipes, à faciliter les échanges, à repenser la pratique du métier et à faire évoluer les projets de la structure. La formation interne est également un axe majeur pour accompagner la professionnalisation et répondre à un enjeu d'attractivité de ces métiers.



Formations suivies

15

- Plan de maîtrise sanitaire
- La place de chacun dans la relation
- HACCP
- Papoto
- Aménagement de l'espace
- Contes et histoires à raconter
- L'observation, un outil pour changer de regard
- AFGSU
- Hygiène alimentaire
- Logiciel de facturation (Noé)
- Les émotions de l'enfant

Temps de réflexion essentiels à la qualité de l'accueil : focus sur l'analyse de pratique

Animé par une intervenante extérieure, au sein de chaque crèche, une fois par trimestre. Ce dispositif, très apprécié par les professionnelles, doit permettre la prise de recul grâce au partage de situations qui questionnent l'équipe, dans un cadre bien défini, sécurisant et bienveillant. Il s'agit pour les participantes d'élaborer une réflexion sur le travail auprès du jeune enfant et de sa famille, de prendre du recul vis-à-vis d'une pratique, qui aidera à trouver des réponses et une posture adaptée aux différentes situations rencontrées. Il participe à la qualité de l'accueil.

2. ACTIVITÉS DES CRÈCHES



1. EAJE AVIGNONET

57

enfants

56

familles

13

salariées

2. EAJE SAINT-MARTORY

70

enfants

69

familles

14

salariées

3. RÉUNIONS D'ÉQUIPE

Les réunions d'équipe ont lieu **tous les mois**. Un calendrier a été établi au mois de septembre pour l'année scolaire afin que chacune puisse s'organiser. L'ordre du jour est fixé par la directrice en fonction des besoins du moment ou des demandes des professionnelles. Elles permettent d'aborder l'organisation générale, les enfants, les familles, le matériel, les projets en cours, finis ou à venir, les événements à organiser, les problématiques etc.

4. LES PROJETS RÉALISÉS

Les saisons et fêtes calendaires

Tous au long de l'année les équipes mettent en œuvre, en lien avec le projet pédagogique, des activités créatives : les enfants ont peint des galettes des rois, fait des empreintes de cœurs pour la St Valentin, peint de la neige sur des arbres cet hiver, décoré des fleurs pour le printemps, etc.



Ateliers cuisines

Devant le succès des ateliers cuisine des années précédentes, le projet a été reconduit cette année encore ! Les enfants découvrent, réalisent et dégustent chaque semaine de nouvelles recettes. Ces ateliers sont un très bon moyen de développer le langage, la concentration, la motricité fine et la coopération.



Interventions thématiques

Au-delà des ateliers, les crèches peuvent bénéficier en partenariat avec les communautés de communes et les professionnels externes des interventions sur le thème de la manipulation de matière, du mouvement et de l'imaginaire. Des expériences culturelles et artistiques riches pour les enfants et leurs familles.





Ateliers de médiation animale

Sur la crèche de Saint-Martory, chaque mois depuis plus d'un an, une éducatrice spécialisée, intervient auprès des enfants pour proposer des ateliers de médiation animale.

“

Également connue sous le nom de zoothérapie, la médiation animale est une méthode d'intervention qui utilise la présence et l'interaction avec des animaux pour favoriser le bien-être et le développement des personnes concernées.



En chemin pour la bibliothèque



La crèche de Saint-Martory organise tous les mardis une sortie à la bibliothèque de l'école de Saint Martory. Les enfants profitent des nombreux livres puis partagent le temps de la récréation avec les élèves de maternelle.

C'est un projet qui permet aux enfants qui iront dans cette école de repérer petit à petit les lieux, les adultes et une partie du fonctionnement.

Une fois par mois les enfants de la crèche d'Avignonet participent à une sortie à pieds à la bibliothèque. L'occasion de s'ouvrir vers l'extérieur. Un bon moment pour découvrir, raconter, explorer les livres et la bibliothèque.

Activités intergénérationnelles

Depuis plus d'un an, quelques résidentes de l'EHPAD de Saint Martory viennent avec leur animatrice, passer la matinée avec les enfants de la crèche de Saint-Martory, autour d'une activité préparée en amont en collaboration entre les deux établissements comme la lecture, les comptines, un jeu de société, une activité créative, une activité sensorielle, un atelier cuisine etc. Ces moments permettent aux deux publics de créer des liens et de développer ou de stimuler des compétences sociales, cognitives et motrices. Au mois de septembre, les enfants sont allés à l'EHPAD profiter de la venue d'une mini ferme.



Ateliers massage bébé

Animés par une professionnelle, ces ateliers sont proposés par série de trois aux enfants de moins de 1 an et à leur famille. Lors des séances en petit groupe, elle enseigne aux parents la manière de masser leur enfant en réalisant les gestes en miroir sur un poupon. Le massage est un très bon outil pour renforcer les liens entre le parent et son enfant. Il apporte à l'enfant des bienfaits émotionnels et physiques car le toucher est le premier sens à se développer in utero et la plus importante connexion entre l'être humain et son environnement.

Boîte à livre

Afin de donner le goût des livres et de la lecture, est installé à l'entrée de la crèche de Saint-Martory une boîte à livres. Chacun peut donner, prendre ou emprunter les ouvrages qu'il souhaite. C'est un projet très investi par les enfants et les familles.



Ferme pédagogique

Sur la crèche d'Avignonet, tout au long de l'année les enfants ont découvert les animaux de la ferme à travers des images, dessins, illustrations, livres, etc. Cette découverte s'est terminée par la rencontre avec les animaux ! Au cours de laquelle les enfants ont pu participer au brossage, nourrir les animaux, etc.

Eveil musical

De juillet à décembre, une professeur de musique a proposé chaque mois des ateliers d'éveil musical aux enfants. Elle installait un parcours sonore et les enfants pouvaient également manipuler différents instruments.

Ateliers Montessori

Une éducatrice de jeunes enfants de la crèche de Saint-Martory propose ses ateliers. "Une méthode d'éducation alternative qui offre à l'enfant la liberté d'apprentissage. Il choisit seul ses activités pour développer ses facultés cognitives et sa motricité par l'autonomie et l'expérimentation".



Projet album photo

Sur la crèche d'Avignonet, l'équipe a photographié l'évolution des enfants du groupe des bébés dès leur arrivée à la crèche et ce jusqu'à la fin de l'année. Cet album a ensuite été offert aux parents en souvenir de la première année en crèche !

Anniversaires

Les anniversaires de chaque enfants sont célébrés.



Journées à thème

Des journées à thème sont régulièrement organisées en fonction des fêtes calendaires (chasse aux œufs, carnaval, halloween etc.) avec ou sans les familles. Les enfants peuvent venir déguisés s'ils le souhaitent.



5. JOURNÉE PÉDAGOGIQUE INTERPROFESSIONNELLE

Les professionnels des crèches d'Avignonet et de St-Martory ont retrouvé l'équipe du Pôle Petite Enfance de l'Udaf 31 et le Conseil d'Administration des Tout Petits de la Haute-Garonne lors d'une journée de formation commune "les émotions de l'enfant en crèche". Les objectifs de cette journée :

- Mener une réflexion commune sur les émotions des enfants accueillis en EAJE, en lien avec les valeurs et le projet associatif, ce dans une démarche de bientraitance et de qualité d'accueil.
- Mieux comprendre les réactions et comportements des enfants au regard des neurosciences et connaissances de la psychologie développementale du jeune enfant pour accompagner leurs émotions au sein des EAJE.
- Réfléchir sa posture professionnelle à travers les pratiques, l'organisation et les gestes du quotidien pour répondre à ces émotions.
- Développer les compétences des professionnelles dans l'accompagnement des enfants.



Vie Associative et Institutionnelle



4



Commissions statutaires et techniques

15

réunions de Bureau



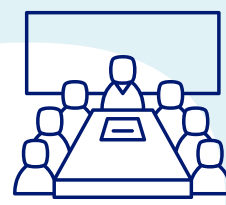
7



réunions du Conseil d'Administration

17

Associations représentées au CA



30



Administrateurs bénévoles

1



Séminaire pour les Administrateurs

LES MISSIONS DU POLE

Animer le réseau des associations, soutenir le bénévolat

Le Pôle Vie Associative et Institutionnelle est composé d'une Chargée de mission et d'une assistante polyvalente. Sa mission est de soutenir la bonne mise en œuvre des missions :

- Représenter et donner avis
- Animer le réseau des associations

En lien avec les différents bénévoles de l'Udaf 31, il soutient et facilite leur activité et les relations avec le réseau Unaf - Uraf - Udaf.

Gestion associative et statutaire, vie de la gouvernance

Le Pôle Vie Associative et Institutionnelle gère le secrétariat de la Direction Générale et de la gouvernance associative.

Il s'assure de la bonne gestion associative et statutaire de l'Udaf 31 :

- Tenue des instances techniques et statutaires.
- Calendrier institutionnel.
- Rendus-comptes auprès du réseau national.
- Bilans annuels et contributions volontaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION & BUREAU

Le Conseil d'Administration est, après l'Assemblée Générale, l'organe de décision démocratique majeur de l'Udaf. Il assure la liaison entre les membres du réseau associatif et la direction.

Il élit en son sein un bureau, animé par le Président de l'Udaf. Ce dernier est amené à participer à des décisions stratégiques, à répondre aux urgences et à préparer le travail du Conseil d'administration sur des sujets techniques.

COMMISSIONS TECHNIQUES

Afin de mener à bien ses missions et d'en assurer une gestion optimale, l'Udaf réunit des commissions techniques pour garantir son bon fonctionnement institutionnel.

La Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle a pour mission statutaire d'assurer la bonne gestion des adhésions, des listes d'adhérents des associations et des candidatures au CA. **3 réunions en 2024.**

La Commission Financière

Le Conseil d'Administration confie à la Commission Financière le soin de faire l'analyse des comptes administratifs et des budgets prévisionnels de l'Udaf 31 et de chacun des ses services. **2 réunions en 2024.**

La Commission Gestion des Risques

Cette Commission a pour rôle de réunir cadres et administrateurs pour faire le bilan des Risques encourus par la structure et de la gestion qui en est faite. Elle s'est réunie 1 fois cette année. **1 réunion en 2024.**

Le COPIL Qualité - Evaluation

Il est composé de cadres et professionnels de l'Udaf 31 et peut être complété par des membres du Bureau.

La mission de cette instance est de définir la stratégie en matière de Qualité et animer la démarche d'évaluation.

En 2024, il est intervenu pour la préparation des évaluations HAS :

- Sélection d'un organisme évaluateur.
- Définition des groupes de travail professionnels pour l'auto-évaluation.
- Établissement d'un calendrier 2024-2025.

UDAF 2025 - 2030 : NOUS DEMAIN : SEMINAIRE DES ADMINISTRATEURS

En route vers le prochain
Projet associatif de l'Udaf31 !



Le 28 mai 2024, les administrateurs et des salariés se sont réunis en Séminaire pour débiter la réflexion en vue de la préparation des prochains projets de l'Udaf 31 :

- **Projet associatif**
- **Projet stratégique**
- **Projets de services**

Animé par Frédéric Duriez, de l'UNAFOR, ce séminaire a permis de travailler ensemble sur les valeurs, l'environnement dans lequel nous travaillons, les évolutions concernant tant la famille que le secteur d'activité et notre vision collective de ce que devrait être l'avenir de l'Udaf. Enfin, sur le modèle du SWOT, ont été déterminées nos Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces : une base de travail qui permettra de poursuivre la réflexion dans le cadre d'un accompagnement avec le DLA (Développement Local Associatif) pour la rédaction des projets.

Ateliers de groupes et brainstorming dans une ambiance conviviale : une journée riche !

RÉUNIR SALARIÉS, BENEVOLES ET ASSOCIATIONS : VOEUX

Dessiner l'Udaf 31

Réunis autour d'une cérémonie des Vœux à Toulouse, puis à Foix, salariés et administrateurs ont participé à une activité ludique autour des valeurs et services de l'Udaf 31 : "je dessine, je devine".

Une fois de plus, **la complémentarité entre bénévoles et salariés a permis de partager de l'information, du ressenti et un engagement partagé au service : de l'Udaf 31, des familles et des personnes accompagnées par les services.** La journée s'est conclue avec un déjeuner partagé pour célébrer cette nouvelle année !



Nouvelle année dans nos locaux partagés avec les associations

L'Udaf 31 partage ses locaux avec 6 associations familiales, qui y occupent des bureaux. **Pour fêter ensemble 2024, le Président et la Directrice Générale ont réuni les salariés de l'Institution et les associations résidentes autour d'un petit déjeuner festif,** qui a permis de faire le point sur la cohabitation et sur les projets de cette nouvelle année, les travaux et les modifications de conventions à venir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est à **Bruguières**, en présence de l'Adjointe au Maire, que se sont réunis salariés, représentants familiaux, administrateurs, présidents d'associations et partenaires pour faire le bilan de l'année écoulée, et lancer les projets en cours et futurs.



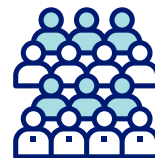
Un réseau exceptionnel d'Associations et de Partenaires, des bénévoles et des professionnels compétents et engagés pour remplir nos missions de représentations et d'apport de services aux Familles, sans but lucratif, c'est cela l'Udaf 31 !

Bruno Spitz, AG Udaf31 2024

Focus sur la parentalité

Le thème retenu pour l'Assemblée Générale 2024 était : Parentalités et Désir d'enfant.

Une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble du réseau associatif pour mieux connaître les projets et actions des membres de l'Udaf 31 en la matière, démontrant l'importance capitale de ce sujet pour les associations familiales.



Unaf : intervention d'Isabelle Saunier, administratrice en charge de la parentalité

L'Unaf revendique l'urgence d'une politique publique de soutien aux parents (...).

Dans un rôle de complémentarité et de subsidiarité, il est important que le réseau travaille avec les associations dans la politique de soutien à la parentalité, 40% des parents estiment encore ne pas être suffisamment accompagnés.

L'expertise, la diversité des associations familiales qui constituent le réseau permettent de proposer une grande variété d'accompagnements.

*Isabelle Saunier, Administratrice de l'Unaf,
AG Udaf31 2024*

Observatoire départemental des Familles : Désir d'enfants

Les résultats de l'enquête départementale ont été présentés. Pour en savoir plus, voir p. 35.

Parentalités : la parole aux assos

4 associations membres nous ont fait l'honneur de venir témoigner de leur engagement vis à vis des parents et des familles. Retrouvez leur témoignage dans le compte-rendu de cette journée. **Un grand merci à :**

- La **Fédération Française des Espaces de rencontre.**
- La **Maison des Droits des Enfants et des Jeunes.**
- L'**Association Vivre autrement ses Conflits.**
- L'association **Parents Aujourd'hui.**

Fonctions Supports



98
salariés
(toutes fonctions)

10

réunions du CSE

1

réfèrent qualité évaluation
nommée en 2024



1

questionnaire QVCT diffusé
à tous les salariés

7

**Salariés
fonctions support**

11

réunions du comité de
direction



15



partenaires
financiers

“

Une attention particulière a été portée à l'animation des instances de pilotage et à la coordination des fonctions supports. Les réunions régulières du CODIR permettent un partage sur les enjeux stratégiques et le suivi opérationnel des différents pôles d'activités et services. L'implication active des cadres renforce la cohésion, la cohérence des actions et la bonne circulation de l'information, afin de favoriser de manière efficiente la prise de décision collective. La Direction Générale et la gouvernance associative se sont mobilisées pour soutenir les équipes autour de priorités définies, tout en valorisant les expertises de chacun.

1. RESSOURCES HUMAINES



ENJEUX ET ÉVOLUTIONS DE LA FONCTION RH

L'année 2024 se caractérise par de nombreuses transformations affectant nos secteurs d'activités, les associations et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

La fonction Ressources Humaines doit répondre à plusieurs enjeux majeurs :

- **Dans un contexte politique et économique instable, les répercussions des négociations actuelles au sein de la branche et celles de la future Convention Collective Unique Étendue (CCUE)** qui vont certainement bouleverser les systèmes de classifications, rémunérations et organisations, avec des impacts différenciés selon les structures et services (petite enfance, protection juridique, accompagnement social).
- **Les tensions persistantes sur le recrutement**, dans un contexte de pénurie de professionnels qualifiés, d'inquiétudes concernant le financement des accords SEGUR, de forte concurrence entre acteurs médico-sociaux et d'évolution des métiers.
- **La santé mentale au travail**, identifiée comme une préoccupation majeure dans les baromètres RH 2024 (Anact, Ipsos) : augmentation des risques psychosociaux, surcharge émotionnelle, isolement et nouvelles formes de mal-être liées à l'organisation du travail.
- **Le développement du numérique et l'arrivée de l'Intelligence Artificielle** qui transforment les métiers, modifient les compétences attendues et peuvent créer, si on ne l'accompagne pas, de nouveaux risques d'exclusion numérique.

- **L'évolution des attentes des salariés**, en quête de sens, d'équilibre vie professionnelle / vie personnelle et de reconnaissance, avec une demande accrue d'aménagements spécifiques (prenant en compte des pathologies comme l'endométriose ou les situations de handicap).
- **Les nouvelles obligations légales** en matière de prévention des risques professionnels, d'égalité professionnelle et de responsabilité sociale.



Dans ce contexte, la politique RH de l'Udaf 31 se veut agile, responsable et humaine, au service des salariés et de l'amélioration continue des prestations de services rendues aux publics accompagnés.

POLITIQUE RH – ADAPTATION ET MODERNISATION

La politique RH de l'Udaf 31 en 2024 s'est inscrite dans ce cadre en poursuivant quatre axes complémentaires :

- **Renforcer l'attractivité et la fidélisation** par des actions ciblées sur le recrutement, l'intégration et le développement des compétences.
- **Moderniser les outils et process RH** en intégrant les évolutions réglementaires et numériques (nouveau logiciel CEGI, dématérialisation, SEGUR, CCUE).
- **Structurer la politique QVCT et prévenir les risques professionnels** (santé mentale, violences, pénibilité).
- **Consolider le dialogue social et les relations collectives**, indispensable dans un contexte de réformes sociales profondes.



RECRUTEMENT, ACCUEIL, INTEGRATION, GPEC

Recrutement et intégration

Elargissement des stratégies de recrutement et diversification des canaux : utilisation plus large des réseaux sociaux (LinkedIn) pour mettre en avant les métiers, les missions exercées, compétences attendues et répondre davantage aux questions des candidats.

Promotion dans les offres et lors de l'accueil (lors de la remise du livret d'accueil, du projet associatif et de service, lors des entretiens RH) des valeurs associatives et sociales, et de la notion de travail utile et engagé.

Accueil de deux contrats d'apprentissage en 2024, enrichissant les équipes et favorisant la transmission.

Renforcement de l'intégration et de l'accompagnement des nouvelles recrues.

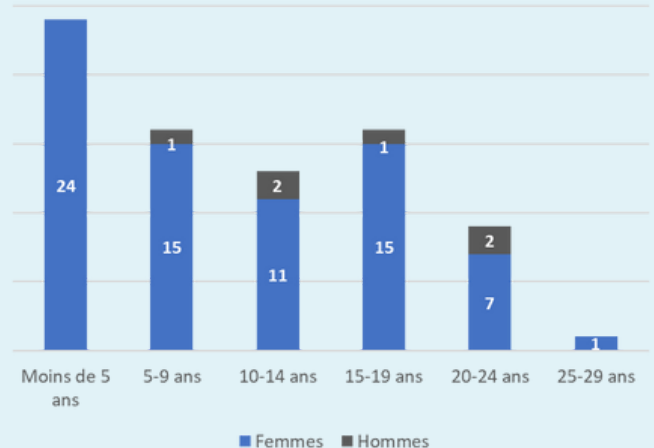
Soutien à la coopération entre les différentes générations de salariés à travers des mesures sociales et notamment l'articulation vie personnelle vie professionnelle : outre le soutien managérial, entretiens RH à la demande, procédure de médiation, souplesse des horaires (variables au quotidien), télétravail régulier, matériel adapté, congés non contraints, temps partiel choisi, retraite progressive mise en œuvre, soutien aux aidants familiaux (note) et veille au temps de repos réguliers.



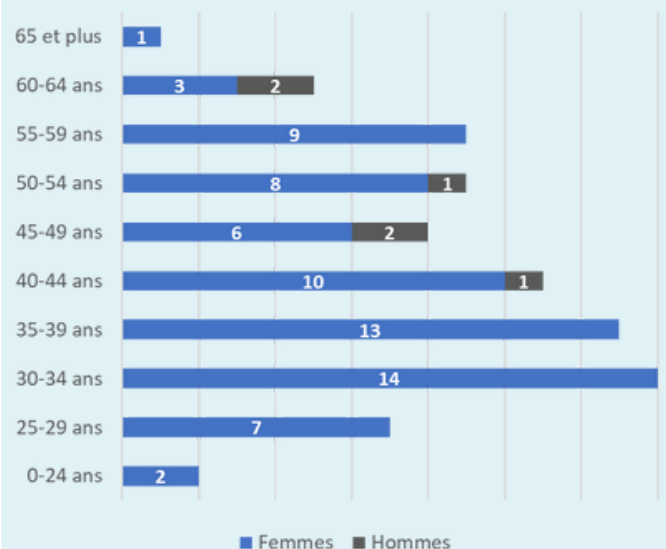
49%

**des professionnels
travaillent à l'Udaf 31
depuis 10 ans ou plus**

Pyramide d'ancienneté (effectif CDI au 31/12/2024)



Pyramide des âges (effectif CDI au 21/12/2024)





Gestion des emplois et compétences - Formation

Accompagnement nouvelle organisation par pôle, développement management de proximité, nouvel organigramme, révision en cours des fiches de poste en anticipant les évolutions à venir des métiers et de la CCUE.

Élaboration en cours d'un **référentiel métiers consolidé**, accompagnant la gestion des carrières et des compétences (dont entretiens professionnels).

Orientations formation de l'Udaf 31 présentées le 24/09/2024 en adéquation avec la politique formation du secteur (application de l'accord de branche en vigueur du 9 septembre 2020 étendu par la DGT le 18/09/2021). Pour répondre aux défis du secteur, les parties signataires ont affirmé leur volonté de conduire une politique de développement des compétences et d'élévation du niveau de qualification des salariés comme levier de la capacité apprenante des structures et de l'évolution professionnelle des salariés, ainsi que de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Accompagnement à la gestion performante des établissements (encadrement, finance, comptabilité générale, technique, etc.) : ex. Renouvellement adhésion et partenariat NEXEM, soutien UNAF, formation logiciel métier comptabilité - SIRH, formation Responsable qualité évaluation, formation gestion des temps et des priorités, etc.

Analyse des impacts RH du **projet d'apport partiel d'actifs entre deux activités autonomes**, en anticipation des réorganisations.



14

formations suivies

- Logiciel métier compta/ SIRH
- CNC MJPM 2023/2024
- CNC MJPM 2024/2025
- L'éthique dans le travail du MJPM
- Colloque "éthiques ensemble ?"
- Forum CNDPF
- Veille juridique
- Analyse de pratique
- Gestion du temps et des priorités
- MAC SST
- Sauveteur secouriste du travail
- Chargés d'évacuation
- Manipulation des extincteurs
- Élu au CSE formation économique



DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social s'est poursuivi dans un climat constructif :

- **10 réunions du CSE** sur l'année auxquelles s'ajoutent les réunions CSSCT trimestrielles, les temps de préparation et de validation, les réunions complémentaires de mise à jour du DUERP, le groupe de travail sur la sécurité, l'intervention de SYNDEX, les NAO, tec.
- Poursuite des **négociations sur l'égalité professionnelle** : articulation des temps, santé au travail (endométriose, situations particulières), égalité salariale.
- **Signature de l'accord SEGUR** en juin 2024, mise en œuvre opérationnelle et adaptation des paies dès juillet 2024.
- Suivi des **négociations CCN 66 BASS**, en lien avec les fédérations et les partenaires sociaux. Suivi des négociations CCN 83 (branche ALISFA).

10

membres du CSE, dont 1 représentant de proximité

10

réunions par an



QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

La politique QVCT a été renforcée. Tout d'abord par l'**organisation de plusieurs rencontres inter-partenariales** au second semestre 2023 et en 2024 (ARACT, Harmonie Mutuelle, Harmonie Mutuelle ESS, PREVALY) sur les RPS et la QVCT. Mais aussi par la **mise en œuvre d'une démarche RPS / QVCT structurée** : étude du projet et recherche de financements, mise en place d'un COFIL QVCT représentatif et choix d'un prestataire (Harmonie Mutuelle ESS ex-CHORUM), organisation d'un séminaire QVCT du 11/06/2024, communication de la Direction le 30/07/2024 sur la démarche QVCT. Lancement d'un questionnaire salariés en octobre 2024, incluant des questions ouvertes (sources de satisfaction/d'insatisfactions au travail, projection dans les 5 ans).

Prévention des risques psychosociaux via le maintien de l'accompagnement psychologique externe, le partenariat avec les sociétés de sécurité pour sécuriser les sites et la gestion des plannings et des repos via l'outil Kelio.

Actions en faveur de l'articulation vie personnelle, vie professionnelle : soutien managérial, entretiens RH à la demande, télétravail régulier, congés non contraints, temps partiel choisi, retraite progressive mise en œuvre, soutien aux aidants familiaux, etc.

ACCOMPAGNEMENT DES RÉFORMES CONVENTIONNELLES

Convention 15/03/1966 04/06/1983

- Suivi des négociations et des réformes.
- Anticipation des impacts RH.
- Etudes des classifications au regard de nouveaux critères, l'organisation, des postes.
- Adaptation et conduite du changements pour les entités juridiques concernées.
- Réunions d'information et accompagnement des professionnel-le-s.
- Mise en œuvre.

A noter : la convention du 4 juin 1983 a fait l'objet d'une réforme importante mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 avec un changement du système de classification et de rémunération. Les entretiens professionnels ont aussi été profondément modifiés.

SEGUR CCN66

- Déploiement des mesures indemnitaires et salariales.
- Suivi individualisé et collectif.

MODERNISATION OUTILS RH

Logiciel de paie CEGI : réunion de cadrage, audit, préparation transfert de paie et paramétrage, premiers traitements de paie, paramétrage SEGUR et rappels, audit décisionnel, BDES.

Numérique : étude de l'informatisation de sous-processus (gestion des temps), recherche d'amélioration des processus administratifs RH, formation aux nouveaux outils.

PROTECTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

- Actualisation du DUERP et élaboration de plans d'action (PAPRI Pact).
- Renforcement des actions de prévention des RPS et des violences externes.
- Agent de sécurité à temps plein à FOIX et continuité du mi-temps à Toulouse.
- Renouvellement de l'arrêté relatif au système de vidéoprotection périmétrique.
- Poursuite de dispositifs d'écoute et d'accompagnement psychologique.
- Poursuite des analyses de pratiques.
- Collaboration renforcée avec les services de santé au travail, les Référents de sûreté de la Police (Préfecture) et la CSSCT.
- Réunions CSSCT régulières, suivi spécifique des situations individuelles (handicap, aménagements de poste liées à l'état de santé, maintien en emploi).
- Accompagnement EIG.
- Procédure de médiation des conflits interpersonnels.

2. COMPTABILITÉ, GESTION, FINANCES



“



Le service de gestion comptable et financière, est constitué d'une responsable financière et technique, de deux comptables généraux et une assistante administrative et comptable. Ce service joue un rôle central dans la gestion financière de l'association. Il est garant de la tenue rigoureuse des comptes, de la conformité aux obligations légales et réglementaires, ainsi que de la fiabilité des informations financières transmises aux instances décisionnelles. Il joue un rôle décisif dans la stratégie financière de l'association. Cette analyse financière permet de : évaluer la solidité de la structure mesurer la solvabilité de l'association apprécier la performance de ces activités mesurer sa pérennité financière dans le but d'étudier des développements futurs.

ASSURER LA BONNE GESTION DE L'UDAF 31

La comptabilité institutionnelle de l'association

Le service comptabilité générale a pour principales missions :

- Prépare les **budgets prévisionnels** pour les services actuels et les différents appels à projet sur lesquels l'Udaf 31 souhaite se positionner.
- **Suit les budgets validés et analyse** les écarts entre les prévisions et les réalisations.
- Effectue les **opérations quotidiennes** : enregistrement chronologique et exhaustif des pièces comptables (factures, relevés bancaires, reçus, etc.), suivi des comptes tiers (fournisseurs, adhérents, partenaires).
- **Élabore les documents comptables et financiers** : préparation des documents de clôture (bilan, compte de résultat, annexes), en lien avec le commissaire aux comptes.

- Garantit le **respect des obligations légales et fiscales** : production des documents exigés par les financeurs publics ou privés.
- Suit les **investissements**.
- Gère la **trésorerie** : suivi des flux financiers (entrées et sorties), rapprochements bancaires, élaboration de prévisions de trésorerie.
- Contribution à la **transparence financière** : mise à disposition des états financiers clairs et accessibles aux membres de l'association, aux financeurs et aux partenaires.
- Mise en place de **mécanismes de contrôle interne afin d'assurer la sécurité et l'efficacité** : procédures écrites, contrôles des notes de frais, documenter les clés de répartitions, respect de la séparation entre ordonnancement et paiement...

Missions transversales avec le service des Ressources Humaines

- Élaboration des **bulletins de paie**.
- **Déclarations sociales obligatoires** : transmission mensuelle de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) aux organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite, mutuelle, etc.).
- **Veille réglementaire** : suivi des évolutions législatives et conventionnelles en matière de droit social, afin de garantir la conformité des pratiques de paie.



Fait marquant en 2024 :
Déploiement d'un nouvel outil de comptabilité et de gestion
Compta First et Paie First



FINANCEMENT DES SERVICES

L'ensemble des services de l'Udaf 31 **fonctionne grâce au soutien financier des partenaires** ci-dessous (classement par ordre alphabétique) :

Caf 09
 Caf 31
 Caisse des Dépôts et des
 Consignations
 Conseil Départemental 09
 Conseil Départemental 31
 DDETS 09
 DDETS 31
 DGCCRF
 DREETS Occitanie
 Les tout petit de la
 Haute-Garonne
 Mairie de Toulouse
 MSA
 Toulouse Métropole
 SA Les Chalets
 UNAF (fond spécial - CNAF)

Un grand merci à eux !

CHIFFRES CLÉS

**5,2 millions
d'Euros**

c'est le budget annuel
de l'Udaf 31

Les usagers des services de Protection Juridique des Majeurs participent financièrement à l'exercice de leur mesure. Cela représente environ 10% du budget du service.

18 000

factures enregistrées pour la
participation financière des
majeurs protégés

1 300

factures d'achat enregistrées

COMMISSION FINANCIERE

Le Conseil d'Administration confie à la Commission Financière le soin de faire l'analyse des comptes administratifs et des budgets prévisionnels de l'Udaf 31 et de chacun des ses services.

Membres : le Président, le Trésorier, les membres du bureau, la Directrice Générale, la Responsable financière et technique, l'Expert-comptable.

La commission s'est réunie en 2024 les : 22 avril et 17 octobre pour les **préparations des budgets et les clôtures de comptes**.

2

commissions
financière

4

Bilans comptables

3. INFORMATIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX



SERVICE INFORMATIQUE

Ce service a en charge la **gestion du parc informatique**.

Une société externe met à disposition deux jours par semaine un technicien réseau. **Un audit a été sollicité** afin de faire un état des lieux de l'infrastructure globale et préparer le renouvellement des serveurs de l'association.

Ce service s'occupe aussi de :

- La **maintenance des logiciels métiers** (UNIT, MAGIS, KELIO, PROG'OR) et la formation à la prise en main et au perfectionnement pour l'utilisation de ces logiciels.
- La **maintenance des postes utilisateurs** (les référents informatiques sont d'ailleurs amenés à venir en aide aux salariés dans le cadre du fonctionnement quotidien des outils informatiques).
- La **maintenance de la téléphonie fixe et mobile**.
- Le **développement d'outils** de gestion documentaire.
- Le **bon fonctionnement des serveurs**.
- **Sauvegarde**.
- **Veille** technologique.
- **Cyber sécurité et sensibilisation** des utilisateurs.

SERVICE LOGISTIQUE ET BÂTIMENTAIRE

L'Udaf 31 a procédé à l'embauche d'un **chargé de mission logistique et bâtimenaire** afin d'accompagner le développement de la structure.

L'Udaf 31 a procédé à l'embauche d'un **chargé de mission logistique et bâtimenaire** afin d'accompagner le développement de la structure.

Les principales missions supportées sont :

- La sécurité et le suivi bâtimenaire.
- La gestion contractuelle des fournisseurs.
- La gestion de la flotte automobile (flotte équivalente à 16 véhicules en 2024).
- La participation au bon fonctionnement et animation du parc informatique et téléphonique.
- Le suivi des achats (approvisionnement, prospection et mise en concurrence, gestion et réception des colis...).



Ce groupe de travail, formé lors de la crise sanitaire, a été relancé et élargi en 2024. Le groupe composé de comprend des salariés de tous les services. Il vise à **partager les enjeux, à améliorer les actions sécurité existantes**, en vue de redéfinir ou améliorer des procédures (évacuation, gestion des situations de violence, visites à domicile, règlement intérieur, affichages obligatoires, comment réagir en cas d'alerte, point de contrôle régulier...).

4. QUALITÉ



AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SERVICES

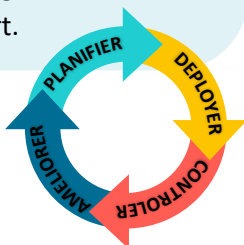
La politique d'amélioration continue de la Qualité est au cœur de la dynamique des services de protection juridique des majeurs et de délégation aux prestations familiales. Elle s'est concrétisée au fil des années par des temps d'évaluation et d'auto-évaluation. Depuis 2022 et la mise en œuvre par la Haute Autorité de Santé d'un nouveau Référentiel d'évaluation des établissements médico-sociaux, une nouvelle dynamique s'engage, autour de ses 4 thématiques principales :

- **Réflexion éthique des professionnels**
- **Pouvoir d'agir des personnes**
- **Approche inclusive des accompagnements**
- **Respect des droits fondamentaux**

Mener à bien cette mission implique une redéfinition de la Stratégie d'amélioration continue de la qualité des services, et une actualisation de notre **Plan d'amélioration de la qualité** (PAQ) réunissant l'ensemble des actions programmées pour améliorer les services, afin de répondre aux objectifs définis par la structure et réduire autant que possible les risques. Pour ce faire, dès le début d'année 2025, une auto-évaluation viendra poser un diagnostic actualisé qui constituera un point de départ.

STRATÉGIE & ORGANISATION

- Désignation : **Référente Qualité Evaluation**
- Souscription à un outil pour faciliter la gestion de la démarche Qualité : **AGEVAL**
- **Animation de la démarche :**
 - COPIL Qualité - Evaluation
 - Groupes de travail avec les professionnels



ÉVALUATION DES SERVICES PAR LA HAS

Dans le cadre des obligations des ESSMS prévues par le Code de l'Action sociale et des Familles, **trois services de l'Udaf 31 seront soumis en 2025 à la nouvelle procédure d'évaluation déployée par la Haute Autorité de Santé depuis 2022**, à l'aide d'un référentiel commun à l'ensemble du secteur :

- **Protection juridique des majeurs 31**
- **Protection juridique des majeurs 09**
- **Délégation aux Prestations familiales (MJAGBF) 09**

Le déploiement de cette nouvelle démarche a été un point d'attention important en 2024. Sa bonne réalisation est l'une des conditions du bon renouvellement des habilitations des services, également attendues en 2025.

Pour que cette évaluation soit un véritable **outil de l'amélioration continue des services et bénéficie à la fois aux équipes professionnelles et aux personnes accompagnées**, un travail préparatoire a été fait en 2024 :

- La mobilisation de l'ensemble des professionnels des services autour du Référentiel.
- La planification d'une auto-évaluation.
- L'engagement de la Direction Générale par un courrier envoyé à l'ensemble des équipes.

Le choix de l'organisme évaluateur est également venu concrétiser cette dynamique. La rédaction de notre cahier des charges a permis d'anticiper l'exercice. Enfin, nous avons procédé à une mise en concurrence de plusieurs cabinets accrédités COFRAC, puis à une sélection sur entretien, permettant au COPIL Qualité Évaluation d'arrêter son choix.

Retrouvez-nous sur :

www.udaf31.fr

Facebook : Udaf Haute-Garonne

57 rue Bayard
31000 Toulouse
05.61.13.13.82
udaf31@udaf31.fr

UNIS POUR LES FAMILLES

Merci à tous nos partenaires financiers pour leur confiance et leur soutien



Photos et illustrations | Canva & Freepik